
NE
5801



A la Société d'histoire de la Suisse Romande
hommage de l'auteur
Ernest Lehr

LES DYNASTES

DE

GEROLDSECK-ÈS-VOSGES

ÉTUDE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

PAR

ERNEST LEHR

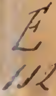
DOCTEUR EN DROIT

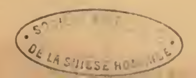
TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE

AVEC UNE CARTE, UN TABLEAU GÉNÉALOGIQUE ET DEUX FAC-SIMILE DE SCEAUX



STRASBOURG
CHEZ J. NOIRIEL, LIBRAIRE
1870





LES DYNASTES

DE

GEROLDSECK-ÈS-VOSGES

CHEZ LE MÊME LIBRAIRE:

LA

SEIGNEURIE DE HOHENGEROLDSECK

ET

SES POSSESSEURS SUCCESSIFS

ÉTUDE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

PAR M. ERNEST LEHR

Avec une carte, un double tableau généalogique et un fac-simile de sceau.

STRASBOURG, 1869

La Seigneurie de Hohengeroldseck et *les Dynastes de Geroldseck-ès-Vosges* ont été tirés à très-petit nombre.

LES DYNASTES

DE

GEROLDSECK-ÈS-VOSGES

ÉTUDE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

PAR

ERNEST LEHR

DOCTEUR EN DROIT

TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE

AVEC UNE CARTE, UN TABLEAU GÉNÉALOGIQUE ET DEUX FAC-SIMILE DE SCEAUX



STRASBOURG

CHEZ J. NOIRIEL, LIBRAIRE

1870

EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES



LES DYNASTES

DE

GEROLDSECK-ÈS-VOSGES.

INTRODUCTION.

Dans une première monographie, qui a paru l'an dernier, d'abord dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*[1], puis, après une refonte partielle, en une brochure séparée, nous avons essayé de retracer les annales de la maison de Geroldseck dont le donjon patrimonial couronne l'une des cimes de la Forêt-Noire, et nous avons indiqué qu'elle ne doit pas être confondue avec une autre maison, de même nom et de même rang, dont les châteaux se trouvent dans les Vosges, au-dessus de Saverne, et qui était connue pour ce motif sous le surnom de Geroldseck-ès-Vosges, *in Vosago, am Wasichen*[2].

Nous nous proposons aujourd'hui de compléter notre travail en cherchant à reconstituer l'histoire de cette autre maison de Geroldseck, plus spécialement alsacienne, et qui, pour avoir disparu de la scène du monde bien avant celle de l'Ortenau, n'en a pas moins joué dans notre province un rôle dont de nombreuses chartes attestent encore l'importance.

Nous n'avons plus eu, cette fois, le privilége de trouver la voie frayée par de consciencieux et savants devanciers: sauf SCHŒPFLIN, qui consacre aux Geroldseck d'Alsace une page de son *Alsatia illustrata*, aucun historien n'a encore essayé de rassembler les éléments de leur généalogie, et c'est directement dans les archives, dans les recueils de titres, ou dans les rares indications de nos chroniqueurs que nous avons dû les chercher.

1. *La Seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs; Bulletin*, IIe série, t. VI, *Mém.*, p. 62, et in-8°, Strasbourg, Noiriel.

2. On traduit quelquefois *am Wasichen* par AUX-*Vosges;* l'expression ès-*Vosges* (*dans les* Vosges) nous paraît plus française.

Aussi ne nous faisons-nous aucune illusion sur les imperfections et les lacunes que présente notre exposé; mais nous espérons que, fondé exclusivement sur des titres contemporains, il pourra, malgré son insuffisance, présenter quelque intérêt et servir de point de départ à ceux qui, plus habiles ou plus heureux, seraient tentés de reprendre après nous l'histoire de cette puissante et noble famille de dynastes alsaciens[1].

CHAPITRE PREMIER.

Origine de la famille de Geroldseck; sa parenté avec les Hohengeroldseck. Les sires de Thiersberg. Le chanoine Rénault de Geroldseck-Soultz.

Les anciens chroniqueurs, Mathieu de Pappenheim, Hertzog, etc., admettaient généralement que tous les Geroldseck, tant ceux de la Forêt-Noire que ceux des Vosges, avaient une commune origine et que la similitude de leur nom n'était pas due au hasard seul.

Nous nous sommes déjà expliqué, dans les premières pages de notre précédent travail, sur cette origine, qui, en tant qu'on la chercherait à Rome, est manifestement fabuleuse. Nous avons également indiqué nos doutes quant à la parenté que l'on induirait d'une simple analogie de noms entre les Geroldseck de la rive droite et les Geroldseck de la rive gauche du Rhin. Depuis lors nul document ne nous a démontré que nos scrupules manquassent de base, et nous ne retirons rien de nos observations.

Toutefois, nous devons dire que l'un des historiens les plus judicieux et les plus autorisés de l'Alsace, l'abbé Grandidier, n'a pas craint d'accepter la partie du récit de Mathieu de Pappenheim qui est relative à la communauté d'origine des deux maisons, et considère Othon l'Ancien, avoué de Marmoutier en 1120, comme l'auteur de l'une et de l'autre, par ses deux fils, Bourcard Ier et Othon II[2]. Grandidier ne fournit, à l'appui de la Chronique de Pappenheim, aucun argument péremptoire; mais le fait seul de son adhésion nous détermine à indiquer tout au moins cette filiation en en laissant la responsabilité à son auteur[3].

1. Nous tenons à déclarer ici combien nos recherches aux Archives du Bas-Rhin ont été facilitées par l'excellent *Inventaire*, rédigé par M. Louis Spach, archiviste en chef du département.

2. Grandidier, *Œuvres historiques inédites*, éd. Liblin, t. III, p. 4.

3. La Chronique de Mathieu de Piberbach et Pappenheim, *Tractatus seu historia de origine progressuque... baronum de Gerollzeck*, est publiée dans (Reinhard) *Pragmatische Geschichte des Hauses Geroldseck,* Francfort et Leipsick, 1766; *Urkunden*, n° I.

Il résulte de la charte de fondation de l'abbaye bénédictine de Saint-Jean-des-Choux (1127)[1] qu'Othon l'Ancien avait trois fils : *Diedericus, Burchardus* et *Otto.* C'est du second, Bourcard, que le chanoine de Pappenheim fait l'auteur des Hohengeroldseck, tandis qu'on considère généralement le troisième, Othon, comme la souche des Geroldseck-ès-Vosges.

Bourcard doit avoir épousé une comtesse de Veringen, et le fils issu de cette union, Wolfgang, marié à une fille du comte Sigebert II de Werde[2], serait le père de Walther Ier, sire de Hohengeroldseck, à partir duquel la généalogie de la famille se prouve par titres authentiques.

Nous devons ajouter que certains indices recueillis par M. le docteur Fridegar Mone, dans les notes dont il accompagne la *Chronique de l'abbaye de Schuttern*[3], permettent de supposer que de ce Bourcard et de la comtesse de Veringen, sa femme, seraient également issus les sires de Thiersberg (*Tiersperc, Tiersberg, Diersburg*), dont la présence dans l'Ortenau au treizième siècle et la parenté avec les Geroldseck sont prouvées par plusieurs documents irrécusables.

Walther de Thiersberg (*Tirsperc*), ainsi nommé du château, voisin de Lahr, dont la famille de Rœder a ensuite acquis la possession, est mentionné comme témoin dans une charte du 12 (II Id.) avril 1197, par laquelle le margrave Hermann V de Bade et son frère Frédéric promettent à Helmwich, abbé de Seltz, moyennant un prêt de 200 marcs d'argent, de ne pas vendre à un autre que l'abbé, l'avouerie dont ils étaient investis[4].

D'après M. Fridegar Mone, ce Walther serait le père de Henri de Thiersberg et de Walther Ier, sire de Hohengeroldseck. M. Mone s'appuie, non pour établir la double paternité de Walther de Tiersberc, — ce n'est évidemment à ses yeux qu'une probabilité, — mais pour prouver que Henri est frère de Walther Ier, sur un passage de la *Chronique* de Godefroi d'Ensmingen, où Henri, sire de Tiersberg, est qualifié d'oncle paternel, *patruus,* de l'évêque Walther, fils de Walther Ier[5]. Or nous ne pensons pas que *patruus* puisse être pris, cette fois, dans son sens rigoureux; en effet, dans un passage de la *Chronique de Schuttern* elle-même, qui paraît avoir échappé à l'éditeur, du moins quant à ce point spécial, le même

1. Schœpflin, *Alsat. diplom.*, n° 253.
2. Schœpflin, *Alsat. illust.*, trad. Ravenez, t. V, p. 483, note du traducteur.
3. D. Fridegar Mone, *Chron. v. Schuttern,* in der *Quellensammlung* v. F. G. Mone, t. III, p. 101.
4. M. F. G. Mone publie ce document (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, VI, 423).
5. *Chronique de Godefroi d'Ensmingen,* éd. Liblin, p. 43.

Henri est dit tout simplement *episcopo cognatus*, c'est-à-dire apparenté à l'évêque[1]; et, dans le traité de paix conclu en 1266 entre les villes et seigneurs qui avaient pris part à la guerre de 1262, Henri est expressément désigné par Walther Ier comme son cousin (*sin vetter*)[2]. De la comparaison de ces textes nous concluons que Walther de Thiersberg est le frère, non de Walther Ier, mais de son père Wolfgang, si tant est qu'il ne faille pas chercher plus haut encore le lien entre les deux maisons. Dans notre hypothèse, Henri est effectivement le cousin germain de Walther Ier, ainsi que le qualifie le traité de 1266, et il est l'oncle à la mode de Bretagne de l'évêque Walther, ce qui explique tout à la fois les termes de *patruus* et de *episcopo cognatus*. Nous supposons que Henri, à défaut de Walther Ier de Geroldseck, eut deux autres frères, dont nous trouvons les noms, à la même époque, sur la liste des chanoines de Strasbourg: Berthold *de Tiersberc*, chanoine en 1244, prévôt de 1260 à 1268, et Hermann *de Tierperc* (*sic*), chanoine en 1255[3].

Les Thiersberg succédèrent en 1213 aux comtes de Neubourg dans l'avocatie de Schuttern; et, en effet, Henri agit en cette qualité en 1235. Mais, après qu'il eut été tué à Hausbergen, aux côtés de son parent le landvogt Hermann (1262), la dignité d'avoué paraît être sortie de sa famille.

De son mariage avec Sophie de Zollern, Henri eut, selon M. Fridegar Mone, un fils, Hartmann, qui mourut le 9 mars 1264 et dont la *Chronique de Schuttern* reproduit l'épitaphe[4]. Est-ce ce Hartmann ou un autre membre de la famille qui épousa Heilicka de Lichtenberg, fille de Louis Ier et sœur de l'évêque Conrad de Lichtenberg? Nous ne saurions l'affirmer.

Ce qui est certain, c'est que, le 13 décembre 1279, l'évêque Conrad écrit une charte faisant savoir que son parent (*consanguineus*), Louis de Thiersberg, du consentement et de sa mère Heilicka de Lichtenberg, sœur dudit évêque Conrad, et de sa propre sœur, Heilicka de Thiersberg, à ce dûment autorisée par son époux, Guillaume, sire de Schwarzenberg, venait de donner au monastère de Sainte-Marie à Schuttern, diocèse de Strasbourg, un bien appartenant à la famille de Thiersberg à Friesenheim, pour la fondation d'une messe anniversaire[5].

1. *Chron. v. Schuttern*, éd. Mone, 77.

2. Archives de la ville de Strasbourg, V. D. G., lad. III, fasc. 4, n° 8.

3. *Ex Libro coquinæ, sive Libro rubro regulæ summi capituli Argent.*, transcrit par Grandidier, *Œuvres hist. inéd.*, t. III, p. 196, IV, p. 2. Cfr., *ibid.*, t. III, p. 198; et Mone, *Quellensammlung*, t. III, p. 677.

4. *Chron. v. Schuttern*, *Quellensammlung*, III, 96.

5. La charte se trouve aux archives de Carlsruhe et est publiée dans la *Quellensammlung* de Mone, t. III, p. 101, note ***.

Louis doit être mort peu de temps après, sans laisser de postérité. Soixante ans plus tard, Wiric de Diersberg, fait prisonnier lors de la prise de la forteresse de Schwanau en 1333, signa en 1334 des lettres de réconciliation avec la ville de Strasbourg, les ducs d'Autriche et Jean de Hallwiler, préfet du Sundgau[1]. C'est la dernière fois que nous avons rencontré le nom de Tiersberg; encore ce Wiric n'était-il peut-être qu'un ministérial et non un membre de la famille des dynastes de même nom. Reinhard, dans les pièces justificatives de sa *Pragmatische Geschichte des Hauses Geroldseck*, nomme pendant la seconde moitié du quatorzième siècle trois ou quatre Thiersberg qui sont manifestement étrangers à ceux dont nous venons d'esquisser la généalogie[2].

Indépendamment de la branche de Tiersberg, la famille des Geroldseck de l'Ortenau paraît avoir produit au treizième et au quatorzième siècle d'autres branches encore que celles dont nous avons essayé, après Reinhard, de reconstituer la filiation dans notre précédent mémoire.

Il existe aux Archives départementales du Bas-Rhin[3] toute une liasse de certificats latins et allemands, tendant à fournir les preuves de noblesse requises d'un certain Rénault (*Reinold*) de Geroldseck, chanoine d'Augsbourg, pour être admis dans le chapitre de la cathédrale de Strasbourg, en 1427.

Voici, d'après ces certificats, la filiation d'une branche que nous ne pouvons, eu égard aux alliances indiquées et aux documents qui justifient la généalogie adoptée par nous, considérer que comme spéciale et indépendante des autres :

I. *N.* de Geroldseck, marié avec une comtesse de Sponheim. C'est peut-être Walther II, sire de Hohengeroldseck-Veldenz, dont l'épouse se nommait Imena de Sponheim.

II. Jean, marié avec Agnès, comtesse de Fürstenberg.

III. Walther, marié avec Marguerite, fille d'un comte palatin de Tübingen et de Marguerite, comtesse de Venningen.

IV. Conrad de Geroldseck, « en son vivant seigneur de Soultz », marié avec Anne, fille de Conrad, duc d'Urslingen, et de Verena, baronne de

1. Schoepflin, *Als. illustr.*, II, p. 594, § 298, ou trad. Ravenez, t. V, p. 586, d'après le *Cod. membr. diplom. Argent. de anno* MCCCLXX, f° 149.

2. En 1336, Jean de Tiersberg (p. 70); en 1370, Robert (p. 79), et, en 1394, un autre Jean (p. 98).

3. *G.* 3189. Voy. spécialement la pièce dressée, sur l'ordre des dignitaires du chapitre, par Itell de Westernach, le 1er jeudi après la Saint-Michel 1427.

Krenkingen (elle-même fille de Luttelmann, sire de Krenkingen, et d'une baronne d'Usenberg).

V. Enfin, le *de cujus*, Rénault de Geroldseck, chanoine d'Augsbourg.

Walther, l'époux de Marguerite de Tübingen, paraît avoir eu trois fils : Conrad, ci-dessus nommé; Henri, qui fut connu comme son père sous le nom de *von Tübingen*, et Walther, que l'historien des palatins de Tübingen, SCHMID, considère comme le Geroldseck de ce prénom tué en 1386 à la bataille de Sempach[1].

Il résulte de la filiation authentique du chanoine Rénault, qu'à moins qu'il y ait eu dans la famille de Tübingen deux Marguerite exactement à la même époque, M. Frid. MONE se trompe lorsqu'il fait de Walther, époux de cette dame, le fils de Walther IV de Geroldseck-Lahr et d'Anne de Fürstenberg, et le petit-fils de Walther III et d'Élisabeth de Lichtenberg[2].

Non-seulement l'époux de Marguerite de Tübingen n'était pas fils de Walther IV, puisque son père se nommait Jean et sa mère Agnès de Fürstenberg, mais encore Walther IV, d'après des chartes publiées par REINHARD et non contestées par M. MONE, avait épousé Susanne de Ribeaupierre et non Anne de Fürstenberg, qui était au contraire, selon toutes les probabilités, l'épouse de Walther III, de Geroldseck-Hohengeroldseck, le vaincu de Schwanau (1333)[3].

D'autre part, la filiation de Rénault permet de déterminer, plus complétement que REINHARD n'a été à même de le faire, la généalogie de la ligne de Geroldseck-Soultz : elle démontre que Walther, dont il s'occupe dans son § LII, est bien réellement le père de Conrad et par conséquent l'aïeul de Jean, dernier représentant mâle de cette ligne.

Nous ne voulons pas nous étendre sur cette question qui, quoi qu'on fasse, est encore enveloppée de nuages et dont la solution n'a qu'un médiocre intérêt pour l'histoire d'Alsace. Mais nous en avons dit assez pour montrer combien ces vieilles généalogies sont difficiles à débrouiller, quelle confusion y apporte la répétition perpétuelle des mêmes prénoms et à quelles réfutations est exposé l'auteur le plus scrupuleux et le plus compétent; ce sera notre excuse en cas d'erreur, à nous qui ne pouvons prétendre au second de ces qualificatifs[4].

1. SCHMID, *Gesch. der Pfalzg. v. Tübingen*, 417, cité par MONE, *Quellensammlung*, III, p. 120, note *.

2. *Quellensammlung*, III, p. 677.

3. *Pragmatische Gesch. des Hauses Geroldseck*, Ire partie, p. 90-91, et 35.

4. Puisque nous avons été amené à revenir sur quelques-uns des points touchés dans notre *Seigneurie de Hohengeroldseck*, nous devons rectifier, dans sa dernière ligne con-

CHAPITRE II.

L'abbaye de Marmoutier et ses avoués. Filiation des premiers Geroldseck connus. Les évêques Conrad et Henri de Geroldseck.

Les documents les plus anciens dans lesquels il soit question des dynastes de Geroldseck datent des premières années du douzième siècle et les désignent comme avoués de l'abbaye de Marmoutier.

C'est probablement à la même époque que remonte la construction du plus grand des deux châteaux dont ils prirent le nom. Mais on peut admettre que leur arrivée dans le pays est bien antérieure et qu'au moment où ils apparaissent dans les chartes, ils jouissaient déjà depuis une assez longue période d'années des droits et prérogatives attachés à la qualité d'avoué.

On sait que l'abbaye de Marmoutier doit sa fondation à saint Léobarde, disciple de saint Colomban, qui au sixième siècle quitta le couvent de Luxeuil pour aller établir sa *cellule* sur le penchant oriental des Vosges, dans l'une des riantes vallées que traverse aujourd'hui la route de Wasselonne à Saverne. Dotée par le roi Childebert II d'un vaste domaine connu sous le nom de Marche d'Aquilée[1], la *cellule de Léobarde* ne prit néanmoins un accroissement proportionné à l'étendue de ses possessions qu'un siècle après, sous l'abbé Maur, que l'on considère comme le second fondateur de la maison et qui lui donna son nom (*Maurimonasterium, Maurmoutier, Marmoutier*). En 816, Louis le Débonnaire y appela, pour y rétablir la discipline, le célèbre saint Benoît d'Aniane, et, plus tard, l'abbaye ayant invoqué sa protection, il la plaça, avec tous ses biens, sous la juridiction de l'évêque de Metz[2].

cernant la famille DE LA LEYEN, une assertion qui était exacte en 1855 et en 1856, dates des ouvrages que nous avions consultés pour cette partie de notre travail, mais qui, heureusement pour l'avenir de cette antique et illustre maison, a cessé de l'être depuis. Bien loin de n'avoir pas de postérité, le prince héréditaire ERWIN DE LA LEYEN a, au contraire, de son mariage avec la princesse Adélaïde, fille de Charles-Théodore, prince DE LA TOUR ET TAXIS, et de Juliane, comtesse d'Einsiedel, quatre filles et un fils: SOPHIE, née en 1855; MARIE, née en 1857; JULIE, née en 1860; ERWIN, né en 1863, et EUGÉNIE, née en 1867. (*Almanach de Gotha*, année 1869, p. 196.) Nous devons à l'obligeance de M. Ed. DE FEHRENTHEIL ET GRUPPENBERG, la généalogie de ses enfants, dressée à 128 quartiers.

1. M. P. RISTELHUBER a publié, dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace* (IIe série, t. II, p. 184), une notice sur *la Marche d'Aquilée*, son étendue et l'origine de cette expression.

2. GOLDÉRY ET SCHWEIGHÆUSER, *Antiquités de l'Alsace*, 2e section, p. 105 et suiv.

La marche de Marmoutier, ainsi qu'on continua à l'appeler, devint, par là même, un fief mâle relevant du siége de Metz; et c'est probablement peu de temps après que les ancêtres de nos dynastes en furent investis, avec la mission de défendre la maison de Dieu contre tous ses ennemis.

Dans l'origine la Marche comprenait un assez vaste territoire; au nord, elle s'étendait jusqu'à la Zorn et embrassait, au midi, la région montagneuse où devait s'élever, au douzième ou au treizième siècle, la forteresse d'Ochsenstein. Nous devons dire en passant, sauf à y revenir plus tard, que de la construction de cette forteresse sur un territoire dont nos dynastes étaient les avoués, on a conclu que les Ochsenstein et les Geroldseck formaient deux branches issues d'une même souche. Plusieurs documents corroborent cette présomption.

Peu à peu, la Marche perdit de son étendue primitive. Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, à l'époque où on l'appelait plus communément la seigneurie de Geroldseck, elle comprenait les localités suivantes: les deux châteaux de Geroldseck, la ville de Marmoutier, les villages de *Rittenburg* (Reutenbourg), *Schweinheim*, *Viller* (Lochwiller), Gottenhausen, *Synnenkrist* (*Signum Christi*, Singrist), *Sallendal* (Salenthal), *Dompestal* (*Dumphilsdal*, Dimbsthal), *Heigenheim* (*Hegeheim*, Hægen, Hegenheim), *Dompeter* (*Dumpheter*, Thal), *Swabwiler* (*Swewiler*, Schwæbwiller), *Waltershoven* (Waldshofen, Saint-Gall), *Garrberg*, etc.[1] D'autres pièces contemporaines mentionnent, en outre, *Boel* ou *Bohel*, diverses cours dépendant des couvents de Marmoutier et de Sindelsberg, et même *Oderswiler* (Otterswiller), ce qui pourrait n'être, au surplus, qu'une erreur de copiste, car il est douteux que, vers la fin du quatorzième siècle, cette localité dépendît encore de la seigneurie de Geroldseck[2].

De ces diverses localités, la Marche ne comprenait plus, avant la révolution française, que Marmoutier, avec les ruines des deux Geroldseck, plus les huit villages de Lochwiller, Reutenbourg, Singrist, Salenthal, Dimbsthal, Hegenheim, Thal et Gottenhausen; les autres avaient été aliénés ou détruits.

En quoi consistaient les fonctions d'avoué dont la jouissance de la Marche constituait en quelque sorte la rémunération? Un règlement fort ancien, puisqu'il date de l'an 1163 et n'était très-probablement, à ce mo-

1. Cité d'après les lettres d'investiture données, le 29 décembre 1387, par Rodolphe, évêque de Metz, à Volmar, sire de Geroldseck. (Archives du Bas-Rhin, *E*, 2841, 2, copie.)

2. Voy. aux mêmes archives, *E*, 2841, 1, une copie, *non vidimée*, de la convention conclue entre Volmar de Geroldseck et l'évêque de Metz en 1381, au sujet du partage éventuel de la seigneurie.

ment, que la reproduction textuelle de règlements antérieurs, fournit, quant à Marmoutier, des renseignements curieux et précis[1]. L'avoué était chargé de présider les trois plaids généraux et les assises du tribunal supérieur de la Marche, de défendre les gens de justice contre les rancunes et les vengeances des accusés ou de leurs familles, de protéger les voyageurs, etc. En échange de ces services, il jouissait de la châtellenie de Geroldseck, du tiers des amendes et de diverses contributions en nature; lorsqu'il descendait de Geroldseck pour tenir des plaids ou des diètes, le maréchal de l'abbaye recevait ses chevaux à l'arrivée et leur donnait «en abondance», et aux frais de l'abbé, le foin et la paille nécessaires.

A part ses fonctions judiciaires, l'avoué était le défenseur et le conseiller attitré de l'abbaye; nul acte important ne pouvait s'accomplir sans son assentiment, et tout agresseur s'exposait à le rencontrer sur son chemin, au besoin la lance au poing. C'était là du moins, si nous pouvons ainsi dire, la théorie de cette institution. La pratique s'en écartait beaucoup, et tous les auteurs sont unanimes à dire que les sires de Geroldseck ont été bien moins les patrons désintéressés de l'abbaye de Marmoutier que ses spoliateurs. Les abbés se plaignent incessamment de leurs empiétements, et si, grâce à l'intervention des évêques, grâce à la menace des foudres spirituelles, ils obtiennent parfois de leurs redoutables protecteurs un acte de contrition, une promesse de résipiscence, il faut que le repentir ait été de courte durée, car les plaintes se reproduisent à toutes les époques et, en définitive, l'abbaye se trouva ruinée de fond en comble.

Le premier auteur connu de la maison de Geroldseck est Othon Ier, qui est mentionné en 1120 sous le nom de *Otto, senior, advocatus,* dans une charte relative à un échange d'immeubles entre les couvents de Marmoutier et de Sindelsberg[2].

Sept ans après, il figure comme témoin avec ses trois fils, *Diedericus*, *Burchardus* et *Otto,* dans la charte de fondation de l'abbaye bénédictine de Saint-Jean-des-Choux; cette fois il y est expressément appelé *Otto de Gerolzeg* (1126)[3].

1. *Accord entre l'abbé Conrad et Otto de Geroltzecke au sujet de l'avouerie et de ses revenus, ainsi que des droits de juridiction et privilèges de l'abbaye* (1163), aux Archives du Bas-Rhin, *H*, 558, 7 (copie); voir aussi Schœpflin, *Als. dipl.*, n° 275, et un article de M. l'abbé Hanauer, *les Paysans de Marmoutier au neuvième et au douzième siècle,* dans les *Curiosités d'Alsace*, t. II, p. 354 et suiv.

2. Schœpflin, *Als. dipl.*, n° 247.

3. *Ibid.*, n° 253.

L'aîné des fils d'Othon I[er], *Diedericus*, *Dieder*, *Truther* ou Didier épousa une dame nommée Berthe et en eut deux enfants : un fils, Conrad, et une fille, Adélaïde, qui devint la femme d'un sire d'Eschibach et la mère d'Ulric d'Eschibach, prévôt de Lucerne. L'existence de ces divers personnages est prouvée 1° par la charte suivant laquelle Conrad, *in remedium animarum patris sui Trutheri et matris suæ Berchtæ,* fonde en 1137 le monastère des chanoines réguliers d'Ittenwiller, près d'Andlau[1]; 2° par une mention du nécrologe de l'abbaye de Pairis portant: *Memoria domini Conradi, præpositi Argentinensis, Adelheidis, sororis ejus, et Udalrici de Eschibach, filii dictæ Adelheidis, præpositi Lucernensis, qui nobis bona in Beinwilre,* etc., *contulere; Idibus maii 1168* (15 mai)[2].

Ce Conrad, fils de Didier, est nommé, en 1144, dans une charte du prévôt Adelgot, parmi les chanoines de la cathédrale de Strasbourg; puis, dans des chartes de l'évêque Bourcard, archidiacre en 1153 et chorévêque en 1156; enfin, dans une bulle de l'anti-pape Paul III, vers 1166, grand-prévôt (*prepositus majoris ecclesie Argentinensis*)[3]; on vient de voir qu'en 1168 on le désignait, à Pairis, sous le même titre. Le 20 décembre (*in vigilia Thomæ apostoli*) 1179[4], il fut élu évêque de Strasbourg; mais il n'occupa pas son siége pendant une année entière, car il mourut le 17 décembre (*XVI kal. jan.*) 1180[5]. Pendant son court épiscopat, Conrad de Geroldseck n'a pas eu le temps de laisser dans l'histoire une trace bien profonde; on néglige même quelquefois de le compter. Cependant il est nommé dans plusieurs chartes, notamment avec Louis de Bâle, Frédéric, duc de Souabe et d'Alsace, les comtes Amédée de Montbéliard et Louis de Ferrette, à la tête des seigneurs qui signèrent le diplôme de l'empereur Frédéric I[er] pour l'abbaye d'Étival (11 oct. 1180)[6]. Dans notre *Seigneurie de Hohengeroldseck,* nous avions rangé Conrad, sur la foi de Hertzog[7], parmi les Geroldseck de l'Ortenau; on voit, par la filiation plus précise que nous indiquons ici, qu'il appartenait au moins autant aux Geroldseck-ès-Vosges, puisque son aïeul était avoué de Mar-

1. Wimpheling, *De Episc. Argent.*, p. 50.

2. *Necrologium eccl. Parisiensis* (*Gallia christiana*, V, 823), cité par Grandidier, *Œuvres hist. inéd.*, t. III, p. 6, note 5.

3. Grandidier, *loc. cit.*, note 2.

4. *Fragm. hist.* Urstisii, p. 95.

5. Nécrologe de la cathédrale de Strasbourg, cité et discuté par Grandidier, *op. cit.*, t. III, p. 2, note 1.

6. Cité par Grandidier (t. III, p. 213, n° 66), d'après les archives de cette abbaye.

7. *Edels. Cron.*, liv. IV, p. 80.

moutier et que les Hohengeroldseck descendent, selon toutes les probabilités, d'un de ses cousins germains.

Le deuxième fils d'Othon I[er], Bourcard, est, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'auteur présumé des sires de Hohengeroldseck et de Thiersberg.

Le troisième, Othon II, continua la maison de Geroldseck-ès-Vosges.

Enfin, on peut sans doute également ranger parmi les fils d'Othon I[er], bien que la filiation ne soit plus, cette fois, établie par titres, un chanoine de la cathédrale de Strasbourg, nommé Berthold, qui vivait dans la seconde moitié du douzième siècle et qui est mentionné 1° dans un acte de 1160, comme *prepositus S. Petri* et chanoine de la cathédrale; 2° dans un acte de 1193 et dans le nécrologe de la cathédrale, sous le titre de grand-chantre : *Bertoldus cantor, Bertholdus cantor de Gerolteschke.* Il mourut le 22 août (*XI cal. septemb.*), avant l'année 1201[1].

Il règne quelque incertitude sur la personnalité des Othon et des Bourcard de Geroldseck qui sont mentionnés dans un très-grand nombre de pièces de la seconde moitié du douzième siècle. Qu'Othon I[er] ait eu un fils nommé comme lui et un autre fils du nom de Bourcard, c'est ce qui ressort positivement de la charte de 1127 que nous avons déjà citée. Il résulte également de l'acte de 1120, où le même Othon I[er] est qualifié *senior*, qu'il était d'un âge avancé à l'époque où on l'y mentionnait et que, par conséquent, les diplômes, de 20 ou 30 ans postérieurs, dans lesquels le nom d'Othon reparaît, peuvent être attribués sans scrupule à ses descendants.

Mais l'incertitude commence alors qu'il s'agit de déterminer si toutes ces pièces concernent un seul et même personnage, Othon II, ou si elles se partagent entre lui et un certain Othon III, que SCHŒPFLIN suppose avoir été son fils et dont GRANDIDIER paraît mettre en doute l'existence[2]. Après un examen attentif des dates, nous n'hésitons pas à nous ranger à l'avis de SCHŒPFLIN ; en effet, on retrouve les Othon de Geroldseck dans les chartes jusqu'en 1193 : pour qu'Othon I[er] fût qualifié de *senior* en 1120, il fallait que son homonyme Othon II eût déjà atteint l'âge d'homme,

1. GRANDIDIER, *op. cit.*, t. III, p. 5, note 3, et p. 11, note 1. Le nécrologe porte textuellement : *XI cal. septemb., Bertoldus cantor obiit, qui dedit dimidium mansum Schaftoldesheim*, et le *Livre de la règle* de la cathédrale porte : *In Schaftoldesheim est dimidius mansus, minus uno agro, quem dedit Bertholdus, cantor de Gerolteschke.*

2. SCHŒPFLIN *Als. illustr.*, t. II, p. 621, § 365; GRANDIDIER, *Œuvres hist. inéd.*, t. II, p. 4, note 2.

car on n'aurait pas donné l'épithète de *senior* au père d'un enfant; et si Othon II avait 20 ou 25 ans en 1120, il est impossible qu'il soit encore représenté comme agissant et guerroyant soixante-treize ans plus tard. Les dernières pièces qui puissent lui être attribuées sont celles de 1172 et 1182, où il est mentionné avec son frère Bourcard Ier, et encore admettrions-nous sans peine qu'elles s'appliquent de préférence à Othon III et à Bourcard II.

Quant aux Bourcard, le problème est d'autant moins aisé à résoudre que le nom de ceux dont l'identité est enveloppée de nuages, reparaît pendant une période de 120 ou 130 ans. On est généralement d'accord sur un point, c'est que les nombreuses pièces que nous aurons à analyser se rapportent à trois personnes différentes : Bourcard Ier, frère d'Othon II; Bourcard II, fils d'Othon II, et Bourcard III, fils de Bourcard II; en effet, la filiation de Bourcard III est authentiquement établie, et les frères Othon et Bourcard sont mentionnés ensemble dans des chartes trop récentes pour pouvoir être attribuées aux deux dynastes de ce nom cités avec leur père Othon Ier dans la charte de 1127.

Nous tenons donc pour démontrée l'existence et d'Othon III et des trois Bourcard. Mais, d'une part, nous ne pouvons affirmer, en l'absence de tout document exprès, qu'Othon III et Bourcard II, en les supposant frères, soient les fils d'Othon II; et, d'autre part, nous reconnaissons volontiers que certaines pièces peuvent être attribuées avec autant de vraisemblance à Othon III qu'à Othon II, à Bourcard II qu'à Bourcard Ier, à Bourcard III qu'à Bourcard II, et *vice versâ.*

Sous la réserve de ces observations, voici les documents dans lesquels il est question de ces différents dynastes :

En 1143, *Otto, hujus loci advocatus,* est mentionné dans une charte d'Anshelme, abbé de Marmoutier, relative à une donation faite à l'abbaye d'un bien sis à Loubach. En 1147, *Otto, advocatus,* est témoin d'une convention conclue entre l'abbé Anshelme et Bourcard, évêque de Strasbourg, au sujet d'une donation faite aux religieuses du Sindelsberg[1].

Otto de Geroldsecken, advocatus cœnobii S. Stephani in civitate Argentinensi, Othon, avoué du couvent de Saint-Étienne, à Strasbourg, est mentionné, en 1157, dans la charte de l'évêque Bourcard concernant ce couvent[2].

En 1158, *Otto de Geroldiseckke, advocatus istius loci minoris,* figure, avec Hezelin de Wangen, comme témoin d'un contrat passé entre l'abbé

1. Schœpflin, *Als. diplom.*, nos 273 et 279.
2. Charte citée par Grandidier, *op. cit.*, t. III, p. 3, note 6.

de Neuwiller et Hugues, comte de Dabo, au sujet de biens sis à Dossenheim. A ses autres dignités, Othon joignait donc, en 1158, celle d'avoué de Neuwiller. Quatre ans après, en 1162, il est qualifié avoué de Haslach, dans un acte d'échange intéressant l'église de Soultz, près Molsheim[1].

En 1163, accord conclu entre Conrad, abbé de Marmoutier, et *Otto de Geroltzeckhe, oberster vogt*, grand-avoué de l'abbaye, au sujet de leurs droits et devoirs respectifs, et en général au sujet des droits et coutumes en vigueur dans la Marche. Nous ferons remarquer, à propos de cette pièce, dont il existe un texte latin et un texte allemand à peu près contemporains et presque identiques, que l'abbé y déclare déjà expressément qu'il ne doit y avoir qu'un seul avoué, l'aîné de la famille de Geroldseck; c'était entre les abbés et nos dynastes un sujet perpétuel de discussions et de récriminations[2].

En 1170, Rodolphe, évêque de Strasbourg, acquiert par voie d'échange, de Wernher, abbé de Marmoutier, le château de Haut-Barr. Sont nommés dans l'acte, Anselme, avoué de Strasbourg, et Othon, avoué de Marmoutier[3].

En 1172, *dominus Otto de Geroldesecke, ecclesie S. Florentii de Haselaha, et frater ejus Burchardus*, sont rappelés dans une charte de l'évêque Rodolphe. En 1182, *IV Id. julii* (12 juillet), on trouve *Otto de Geroltseck* et *Burckardus frater ejus*, mentionnés comme témoins dans une charte donnée à Haguenau par l'empereur Frédéric[4].

En 1187, *Otto de Geroltesecke*, selon toutes les probabilités Othon III, est témoin de la confirmation du monastère de Kœnigsbruck par l'empereur Frédéric I[er][5], et, la même année, *Otto de Geroldesecke et Burckhardus frater ejus* sont nommés dans la lettre de priviléges donnée par le même prince à Wissembourg[6].

En 1188, le même Othon, *Otto de Gerolteseck, advocatus ecclesie Haselacensis*, figure dans une charte de Henri, évêque de Strasbourg, relative à la collégiale de Haslach[7]. Peu après, il eut avec l'évêque Conrad de

1. Schœpflin, *Als. dipl.*, n°s 298 et 305.

2. Copie de la pièce allemande aux Archives du Bas-Rhin, *H*, 558, 7; la pièce latine dans l'*Alsatia diplomatica*, n° 275. M. l'abbé Hanauer les a traduites et commentées dans les *Curiosités d'Alsace*, t. II, p. 376.

3. *Als. dipl.*, n° 311.

4. Grandidier, *op. cit.*, t. III, p. 4, note 1; p. 7, note 6, d'après un fragment provenant des manuscrits d'Urstisius, à Bâle.

5. Schœpflin, *Als. dipl.*, n° 341.

6. Schœpflin, *Als. illustr.*, t. II, p. 621, § 365.

7. Grandidier, *op. cit.*, t. III, p. 4, note 2.

Hunebourg, successeur de Henri de Hasenbourg, de longs et violents démêlés au sujet de la moitié de Saverne, que le sire de Geroldseck réclamait à titre de fief épiscopal : un traité mit fin à la querelle en 1193[1], c'est la dernière fois que nous avons trouvé mentionné un Othon de Geroldseck.

Othon II paraît avoir eu un assez grand nombre de fils : à part Othon III, dont il vient d'être question, et Bourcard II, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, Grandidier lui donne pour fils deux chanoines de la cathédrale de Strasbourg, Berthold et Étienne[2]. Nous n'avons trouvé aucun document sur Étienne. Quant à Berthold, *Berchtoldus de Geroltesecke*, il est qualifié, dans un diplôme de 1193, *in ecclesia Argentinensi portarius;* il réclamait, en cette qualité, douze sacs de grains qui devaient être livrés, six par le custos, six par le cellérier, et que lui disputait le chanoine Hugues de Fribourg; l'affaire fut portée devant le chapitre et jugée contrairement aux prétentions de Berthold[3]. Plus tard, il devint *mensurnarius,* réfectorier (1202), puis camérier (1208 et 1221)[4].

Bourcard II, qui continua la famille, eut trois fils : Bourcard III, Symon et Henri. Le fait est prouvé par la comparaison d'un diplôme de 1236 où Bourcard III et Symon sont expressément désignés comme ses fils[5], et d'un autre diplôme de 1256, duquel il résulte que Bourcard III, et Henri, grand-chantre et plus tard évêque de Strasbourg, étaient frères[6].

Bourcard II est nommé dans un certain nombre de pièces; il n'est pas impossible, toutefois, que l'une ou l'autre se rapporte à son fils.

En 1217, *Burcardus de Gerolteseche* est témoin de l'acte par lequel Othon d'Ochsenstein et Évrard, son frère cadet, partagent leurs châteaux et leurs fiefs (*pridie cal. decembr.*, c'est-à-dire, 30 novembre)[7].

En 1236, *Burcardus de Geroltzeckh* figure, comme témoin, dans un traité entre l'empereur Frédéric II et Berthold, évêque de Strasbourg, et dans un diplôme de Henri, landgrave d'Alsace, relatif à Donnenheim[8].

1. Lehmann, *Urkundl. Gesch. der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, t. II, p. 7.

2. *Loc. cit.*

3. Wurdtwein, *Nov. subs. diplom.*, t. X, p. 165; Grandidier, *op. cit.*, t. III, p. 42.

4. Diplômes cités par Grandidier, *op. cit.*, t. III, p. 51, note 2.

5. *Burchardus de Gerollesecke, Burchardus et Symon filii ejusdem:* diplôme donné, à Colmar, en 1236, par l'empereur Frédéric II à la ville de Strasbourg. (Wencker, *De Usburg.*, p. 9.)

6. *Burcardus de Gerollsecke, frater dicti cantoris*, etc. Mone (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, XV, 161) publie la pièce *in extenso.*

7. Archives de Darmstadt; Mone, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. XIV, p. 191.

8. Schœpflin, *Als. dipl.*, nos 480 et 481.

Le 26 juillet 1236, il est arbitre d'une transaction entre l'abbaye de Marmoutier et les chevaliers Frédéric Marschalk et Engelhard de Haguenau au sujet de biens sis à Weyersheim[1].

C'est en 1238 que nous rencontrons pour la dernière fois, dans les chartes, le nom de Bourcard II. Symon, *filius Burkardi advocati de Gerolteshecke*, est témoin de la confirmation par Conrad IV, roi des Romains, de la vente d'un fief impérial[2]. Ce document, en même temps qu'il corrobore celui de 1236, cité plus haut, quant à la filiation de Symon Ier de Geroldseck, prouve, en outre, que son père jouissait, comme ses ancêtres, de la dignité d'avoué de Marmoutier.

Des trois fils de Bourcard II, les deux aînés, Bourcard III et Symon Ier, donnèrent naissance à des branches spéciales auxquelles nous consacrons les deux chapitres suivants. Le troisième, Henri, entra dans les ordres et finit par monter sur le siége épiscopal de Strasbourg, après la mort de son fougueux cousin, Walther de Hohengeroldseck.

Les auteurs du siècle dernier ne sont pas d'accord sur la filiation de l'évêque Henri. Schœpflin, dans son tableau généalogique de la maison de Geroldseck[3], fait de lui le fils d'un certain Henri, frère d'Othon III et de Bourcard II. Grandidier, après avoir rangé le prélat parmi les fils de Bourcard II, paraît se raviser, car un peu plus loin il adopte la version de Schœpflin, sans, du reste, fournir aucune preuve à l'appui ni de sa première ni de sa seconde manière de voir[4]. Non-seulement on ne produit aucune pièce constatant que le père de l'évêque s'appela Henri, mais encore nous n'en connaissons point qui autorise à attribuer à Othon II un fils de ce nom.

Une charte, découverte dans les Archives de Carlsruhe et publiée par M. Mone[5], tranche la question dans le sens de la première opinion de Grandidier, c'est-à-dire, fait expressément de Henri le frère de Bourcard III et, par conséquent, le fils de Bourcard II : En 1256, *post festum b. Johannis Bapt., quindecim dies* (du 24 juin au 7 juillet), le couvent de Saint-Blaise loue à Henri de Geroldseck, chantre de la cathédrale de Strasbourg, pour sa vie durant, ses cours à *Sesselnheim* et à *Wisentowe*. L'authenticité du contrat est attestée par l'apposition des sceaux de Walram, chanoine de Strasbourg (très-probablement, de Walram de Gerolds-

1. Archives du Bas-Rhin, *H*, 619, 1.
2. Schœpflin, *Als. dipl.*, n° 490.
3. Schœpflin, *Als. illustr.*, t. II, p. 618.
4. Grandidier, *op. cit.*, t. III, p. 4, note 2; t. IV, p. 26.
5. *Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins*, XV, 161.

eck, que le *Liber coquinæ summi capituli Argentinensis* cite, en 1255, en tête des chanoines *in expectatione*, et qui était alors dans le chapitre le seul personnage du nom de Walram[1]), et de Bourcard de Geroldseck, frère du chantre, *nobilis viri domini Burcardi de Gerolisecke, fratris dicti cantoris.*

Le sceau de Bourcard, pour le dire en passant, est un sceau équestre et triangulaire; le cavalier tient un écu au lion des Geroldseck. La légende est légèrement écornée, mais on y lit encore : SIGILLUM BURC.... ROLTESECKE.

Henri de Geroldseck était déjà chanoine de Strasbourg en 1242[2]. En 1255, le *Liber regulæ* lui donne la qualification de chantre; on vient de voir qu'un autre acte authentique la lui donne en juin 1256. Lorsque la mort de Henri de Staleck (IV des nones de mars = 4 mars 1260) appela le chapitre à élire son successeur, le chantre, soit qu'il ambitionnât pour lui-même la mitre et la crosse, soit qu'il se défiât, non sans raison, — la suite le montra bien, — du caractère hautain et irascible de son collègue, Walther de Geroldseck, fut le seul chanoine qui s'opposât à l'élection de ce dernier. Le conflit qu'Henri redoutait éclata dès la première année; Walther, à bout d'arguments, recourut à ses armes spirituelles, enjoignit à tout son clergé de sortir de Strasbourg et mit la ville en interdit (juin 1261). Seul encore, le grand-chantre refusa d'obtempérer à cet ordre, sans même donner aucun prétexte pour colorer sa désobéissance[3]. Cet honorable acte d'indépendance lui valut parmi les bourgeois une popularité que justifiaient, du reste, la bonté et la noblesse de son caractère et dont il devait, trois ans après, recevoir la récompense. Après la défaite et la mort de l'évêque Walther, après une période de guerre et de désordres qu'un choix impolitique pouvait prolonger indéfiniment, le chapitre comprit qu'il ne rendrait la tranquillité au diocèse qu'à une seule condition : c'était de placer à sa tête un prélat dont le nom fût pour tout le monde un gage d'apaisement; l'unanimité des suffrages se porta sur le grand-chantre Henri de Geroldseck-ès-Vosges. Le VI des ides de mars (10 mars) 1263, Henri, sur la demande du chapitre, promit solennellement d'observer, s'il était élu, le traité de paix conclu entre feu l'évêque Walther et la ville de Stras-

1. Voir la liste des chanoines dans GRANDIDIER, *op. cit.*, t. IV, p. 2.

2. GRANDIDIER, *op. cit.*, t. III, p. 188.

3. *Cantor contra voluntatem episcopi remansit, qui se opposuit episcopo et opposuerat se in electione dicti episcopi.* (*Chron.* d'ENSMINGEN, éd. Liblin, p. 88.) Le 30 novembre 1260, jour de la Saint-André, il avait résigné ses fonctions de curé de Marmoutier. (Archives du Bas-Rhin, *H*, 558, 7, copie.)

bourg au sujet des droits et coutumes de la ville[1], et le lendemain 11 mars, il fut élu : « *Ad preces civium*, dit le chroniqueur Godefroi d'Ensmingen, *canonici elegerunt in episcopum concorditer dominum Henricum de Geroltzecke an den Wasichen, cantorem ecclesie Argentinensis,... et sic facta est concordia inter dictos cives et canonicos usque in hodiernum diem*[2]. »

Les premiers actes du nouvel élu confirmèrent tout le monde dans les sentiments de respect et d'estime qu'on avait déjà conçus pour lui.

A peine eut-il obtenu l'épiscopat, qu'à la persuasion du Magistrat de Strasbourg, il fit la paix avec Hugues de Rathsamhausen, qui l'avait outragé dans le temps qu'il n'était que simple chanoine[3]. Dès le mois d'avril suivant, le 21 (*an dem sameztage vor St. Georgien tage*), de concert avec les chapitres de Saint-Thomas et de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg, et tout le clergé du diocèse, il donna à la ville des lettres réversales au sujet des droits et coutumes dont le Magistrat avait juré avoir joui d'ancienne date. Ces lettres stipulent notamment que les magistrats municipaux devront prêter devant lui serment de maintenir les droits respectifs de la ville et de l'évêque; que le prévôt (*Schultheis*) de la ville sera à la nomination de l'évêque, mais qu'il aura toujours deux assesseurs pris dans la bourgeoisie, que l'évêque nommera comme burgrave un de ceux qui sont au service de l'Église, et que ce burgrave désignera pour chaque tribu le *Zunftmeister* chargé de l'inspecter; que la recette des péages (*Zollkeller*) et la direction de la monnaie seront confiées à un bourgeois; que la ville aura le droit de mettre ses troupeaux dans les pâturages (*Almende*) épiscopaux, — on se souvient que c'était un des principaux sujets de dissension entre la ville et l'évêque Walther de Geroldseck; — que les villages dépendant de l'évêché et du chapitre pourront se pourvoir devant le sénat comme devant un tribunal d'appel; que la ville sera libre de contracter des alliances à son gré, qu'elle désignera seule les administrateurs de l'hôpital civil, enfin qu'elle nommera le chapelain chargé de desservir

1. L'instrument de cette promesse se trouve aux Archives de la ville de Strasbourg, V. D. G., lad. III, fasc. IV, 1. *Symundus dominus de Gerollsecke*, Ulric, sire de Ribeaupierre, et Conrad-Wernher, sire de Hadstatt, se portent garants de la parole du chantre, et apposent leur sceau à côté du sien. Les quatre sceaux sont assez bien conservés; celui de Symon I[er] est un sceau équestre et triangulaire, en cire jaune; le cavalier tient un écu aux armes des Geroldseck (*lion* et *billettes*), et la légende, en partie brisée, porte : S. SI....GE.. LTESECKE.

2. *Chron.* d'Ensmingen (1291), éd. Liblin, p. 54.

3. Grandidier, *op. cit.*, t. IV, p. 28.

à la cathédrale l'autel privilégié qui, par une concession spéciale du Saint-Siége, ne pouvait être sujet à aucun interdit[1].

Quelques jours après, le prélat et les mêmes chapitres s'engagèrent, par un acte particulier, daté du mardi après la Saint-George (24 avril 1263)[2], à ne rien réclamer de la ville pour les dommages qu'ils avaient éprouvés pendant la dernière guerre, et Henri intervint manifestement auprès des divers membres de son clergé pour obtenir d'eux une renonciation analogue, car nous avons sous les yeux une charte du samedi après l'Ascension (12 mai) 1263[3], par laquelle l'élu de Strasbourg atteste que, la paix se trouvant faite entre la ville et le clergé, Henri, prêtre et vicaire de Saint-Nabor, se désiste de toute action en réparation de dommage contre les Strasbourgeois. L'année suivante, ainsi qu'on le verra un peu plus bas, tout le clergé régulier du diocèse s'associa à ces mesures de conciliation, et, plus tard, par acte du 21 juin 1267, l'abbé de Hohenforst (*Alta sylva*), au diocèse de Toul, déclara également, au nom de la communauté de ce couvent, qu'il ne poursuivrait pas la réparation des pertes que lui avaient causées les Strasbourgeois, notamment en pillant les vins de l'abbaye à Dorlisheim, et en brûlant une cour qu'elle possédait à Achenheim[4].

Tandis qu'il travaillait à rétablir la bonne harmonie entre le clergé et le Magistrat de la cité épiscopale, le prélat s'efforçait aussi d'agir en pacificateur auprès des dynastes qui avaient pris parti pour l'un ou pour l'autre. Le jour de la Sainte-Odile (13 décembre) 1263, une trêve fut conclue sous ses auspices entre Walther Ier, sire de Hohengeroldseck, le margrave de Hochberg, Henri de Geroldseck, etc., d'une part, l'élu de Strasbourg, les bourgeois de la ville, les comtes Rodolphe et Godefroi de Habsbourg, le comte Conrad et les bourgeois de Fribourg, etc., de l'autre[5].

Le 3 des nones de mars (5 mars) 1264, le frère Rufin, premier chapelain du pape, écrivit à l'évêque qu'autorisé par le Saint-Siége, il le chargeait de relever les bourgeois de Strasbourg de l'excommunication qu'ils avaient encourue en brisant plusieurs cloches d'église pendant la guerre, sous

1. Archives de la ville de Strasbourg, V. D. G., lad. III, fasc. IV, 2 (copie contemporaine). Voy., sur le dernier point, Wencker, *Collect. Archiv.*, p. 469, 471 et 472, et Grandidier, *op. cit.*, t. IV, p. 30, note 1.

2. Wencker, *De Usburg.*, p. 21.

3. Archives de la ville de Strasbourg, V. D. G., lad. III, fasc. IV, 3.

4. *Ibid.*, lad. III, fasc. IV, 10.

5. *Ibid.*, lad. III, fasc. III, 8.

la condition que la ville indemnisât les églises dont les cloches avaient été brisées[1].

La conclusion d'un traité de paix définitif avec les Hohengeroldseck ayant subi des lenteurs, l'évêque, dans le but de contribuer à la pacification du diocèse, consentit, par acte du 10 novembre (*sabbato proximo ante festum b. Martini*) 1264, à mettre à la disposition des bourgeois de Strasbourg ses places d'armes et ses soldats, *munitiones et armatos*, et s'engagea à les aider, quoi qu'il advînt, de ses conseils et de ses forces[2].

Trois jours après, le mardi après la Saint-Martin (13 novembre), l'évêque tint à Strasbourg un synode diocésain, auquel assistèrent les abbesses de Saint-Étienne, d'Erstein, de Hohenbourg, de Niedermünster, de Kœnigsbruck, les supérieures des couvents de Sindelsberg et de Saint-Jean-des-Choux, les abbés de Schwartzach, de Gengenbach, de Schuttern, d'Ettenheimmünster, d'Ebersheimmünster, de Honcourt (Hugshofen), d'Altorf, de Marmoutier, de Neuwiller et de Sainte-Walpurge; les prévôts, doyens et chanoines de Surbourg, de Haslach, de Saint-Léonard et de Honau, les prévôts réguliers du couvent de Saint-Arbogast, d'Ittenwiller et de Truttenhausen, le prévôt de l'hôpital de Haguenau et le prieur des frères d'Obersteigen. L'assemblée, qui représentait tout le clergé régulier du diocèse, adhéra solennellement au traité fait entre l'évêque et la ville, et renonça à toute réclamation pour les dommages éprouvés pendant la guerre par les diverses maisons religieuses[3].

Enfin, le vendredi avant la Saint-Jacques (23 juillet) 1266, fut signé, entre les belligérants de l'année 1262, le traité de paix qui devait mettre un terme à leur querelle.

Le vénérable prélat avait atteint le but de ses efforts, et l'histoire pouvait sans flatterie lui faire honneur d'une pacification qui avait été laborieuse : « *Hic episcopus,* dit la Chronique de Schuttern, *opera, clementia singulari et mansuetudine, gravissimum bellum composuit ex quo honore, opibus et potentia mirum in modum est auctus* »[4].

Ce n'est pas que le reste de son épiscopat dût être exempt de toute dif-

1. Archives de la ville de Strasbourg, V. D. G., lad. III, fasc. III, 9. Dans notre *Seigneurie de Hohengeroldseck*, nous avons donné un sens un peu trop étendu à la lettre du frère Rufin (*Bull.*, VI, p. 68, n. 2; nouv. éd., p. 13, n. 2).

2. *Ibid.*, lad. III, fasc. IV, 5.

3. La pièce originale, revêtue de 40 beaux sceaux d'abbayes et de couvents, se trouve aux Archives de la ville de Strasbourg, lad. III, fasc. IV. Elle est reproduite dans Wencker, *De Usburg.*, p. 26.

4. *Chron. v. Schuttern*, 46 (Mone, *Quellensamml.*, t. III, p. 97).

ficulté et de toute lutte. Il est, au contraire, remarquable de voir que, par l'influence des temps agités où il exerçait son ministère, l'un des évêques assurément les plus aimés et les plus respectés du diocèse de Strasbourg ait été presque continuellement aux prises avec des ennemis ou des rebelles.

A peine avait-il réconcilié la ville avec les Hohengeroldseck, qu'il se vit contraint de prendre les armes contre les bourgeois de Seltz. La ville de Strasbourg était depuis l'année 1256 en état d'hostilité, tantôt sourde, tantôt ouverte, avec la ville de Seltz, dont les habitants inquiétaient ses marchands, et avec l'abbaye de Seltz, qui avait pris le parti de la ville. Strasbourg avait envoyé des troupes contre elles, et avait même fini par brûler le couvent, dont les religieux donnaient asile à ses ennemis. Le Saint-Siége intervint à la requête de l'abbé, lança contre les vainqueurs les foudres du Vatican et les obligea à réparer le dommage. Mais les mêmes vexations s'étant renouvelées dix ans après, de la part des habitants de Seltz, Strasbourg contracta une alliance avec l'évêque Henri de Geroldseck, avec Hénoc de Linange, évêque de Spire, avec les comtes Émic et Frédéric de Linange, Werner de Bolanden et François de Fleckenstein, pour réduire la ville et la démanteler[1]. Rodolphe, margrave de Bade, qui détenait Seltz à titre d'engagiste, s'empressa de négocier avec les assiégeants; néanmoins la ville fut prise d'assaut et pillée, ce qui donna naissance entre le margrave et les alliés à un litige, dont Wencker a mis en lumière les principales phases[2] et qui ne fut aplani qu'en 1274, grâce à la médiation de l'empereur Rodolphe.

Au moment même où il guerroyait contre Seltz, au nord de son diocèse, l'évêque Henri avait à suivre du côté du midi, à Mulhouse, une lutte plus invétérée et plus sérieuse. Nous ne raconterons pas en détail la querelle de la jeune cité de la Haute-Alsace avec les évêques de Strasbourg; notre savant ami, M. Louis Spach, en a donné, dans le *Bulletin* même, un récit fort détaillé, fort captivant, auquel nous ne pourrions rien ajouter[3]. Nous devons seulement rappeler ici que Mulhouse profita de la levée de boucliers provoquée en 1261, par l'évêque Walther de Gerolds-

1. Convention du lendemain de l'Invention de la Sainte-Croix, 4 mai 1268; Wencker, *Apparat. Archiv.*, p. 170.

2. Wencker, *op. cit.*, p. 178 et suiv.

3. *Une excommunication de Mulhouse au XIII*e *s.*, *Bulletin de la Soc. pour la cons. des monum. hist. d'Als.*, IIe série, t. II, p. 55; *Œuvres choisies*, t. III, p. 397. Les chartes relatives au litige avec Mulhouse forment, aux Archives du Bas-Rhin, *G*, 547, une volumineuse liasse, dont M. Spach a publié, à titre de pièces justificatives, les pièces les plus intéressantes.

eck, son seigneur, pour secouer un joug fort lourd et se jeter dans les bras du comte Rodolphe de Habsbourg, landvogt de la Haute-Alsace[1]. Après le rétablissement de la paix, en 1265, le successeur de Walther, l'évêque Henri, la somma de rentrer sous son obédience, rencontra de la part des bourgeois une opposition aussi persistante qu'inattendue, essaya vainement, de concert avec son collègue de Bâle et l'archevêque de Besançon, de les ramener par les armes spirituelles : l'excommunication et l'interdit; se vit réduit, après sept ans de négociations infructueuses, à recourir au bras séculier, mit le siége devant la ville, mais ne put triompher de son énergique résistance. Comment la lutte finit-elle? M. SPACH ne le dit pas expressément; il est probable, ainsi qu'il le suppose, que le comte Rodolphe de Habsbourg, dont la protection n'avait pas fait défaut un seul instant à la petite et héroïque cité, eut assez de crédit, une fois empereur d'Allemagne, pour la réconcilier avec son suzerain et avec l'Église (1273). Au surplus, trente-cinq ans après, un traité d'échange conclu entre l'Empire et Jean, évêque de Strasbourg, fit définitivement sortir Mulhouse des domaines de ce prince ecclésiastique (1308).

Il n'est pas facile de se rendre un compte exact des relations du comte de Habsbourg avec les évêques de Strasbourg, et notamment avec Henri de Geroldseck. Il change d'attitude à leur égard d'une année à l'autre et parfois les combat plus ou moins directement d'un côté, tandis qu'il négocie avec eux de l'autre. On a déjà vu, à propos de Walther de Hohengeroldseck, qu'après avoir embrassé son parti, Rodolphe fit, trois mois après, une éclatante défection et accepta même la capitainerie des milices strasbourgeoises. Qu'il ait obéi à une conviction sincère en abandonnant le parti d'un prélat oppresseur et vindicatif, ou qu'il ait écouté ses rancunes personnelles contre celui qui avait refusé de lui restituer les terres naguère données par son oncle, le comte de Kybourg, à l'église de Strasbourg, au mépris de ses droits héréditaires, personne ne s'étonnera que Rodolphe n'ait pas cru devoir soutenir jusqu'au bout l'évêque Walther dans ses orgueilleuses prétentions. Mais il n'avait aucun de ces griefs contre Henri de Geroldseck-ès-Vosges. En effet, l'un des premiers actes du nouvel évêque fut de renoncer bénévolement, en faveur de Rodolphe, au bénéfice de la donation du comte Hartmann de Kybourg. Le comte de Habsbourg, touché de cette générosité, s'empressa de restituer à Henri tout ce qu'il retenait des biens appartenant à l'évêché de Strasbourg, et refusa même de recevoir les 700 marcs d'argent que lui assurait le traité conclu entre lui et l'évêque Walther au lendemain de la bataille de Hausbergen.

1. *Chron.* d'ENSMINGEN, éd. Liblin, p. 43.

Un peu plus tard, par acte du 14 juin 1269, il consentit, pour prévenir tout démêlé ultérieur entre sa famille et les évêques de Strasbourg, à abandonner, à Henri moyennant une compensation fort modérée, l'avouerie de la ville et du mundat de Rouffach qu'il tenait de l'évêché à titre de fief héréditaire[1].

Ces échanges de marques d'amitié n'empêchèrent pas Rodolphe de soutenir très-ouvertement les habitants de Mulhouse contre leur suzerain, le prélat de Strasbourg, et Henri, lui-même, de joindre ses troupes à celles de son ami Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle, afin de défendre contre le comte de Habsbourg la ville de Brisach, conférée à l'église de Bâle par Frédéric II, à titre de fief impérial. Cette double campagne ne fut pas heureuse pour notre prélat. Comme nous l'avons dit, il ne parvint pas à se rendre maître de Mulhouse, et l'évêque de Bâle n'eut que le temps de rentrer dans son diocèse, où l'ennemi avait porté le fer et le feu.

Henri de Geroldseck mourut dix-huit mois après, le 12 février 1273[2], et fut enseveli dans la chapelle Saint-Jean, à la cathédrale. Du temps de Grandidier, toute trace de son tombeau et de son épitaphe avait déjà disparu[3]. « Il laissa à son église, dit la Chronique de Schuttern, une foule d'objets précieux, de vases en or et de reliquaires de prix que la fureur des hérétiques en fit disparaître en 1526[4]. » Il lui laissa surtout la mémoire d'un prélat dont une grande bonté native et une inépuisable charité tempéraient la fermeté et l'énergie, d'un prince qui, préposé aux destinées du diocèse à l'une des époques les plus critiques qu'il ait traversées, sut, grâce à ces belles et nobles qualités, reconquérir toute son autorité et la transmettre à ses successeurs plus étendue, mieux assise, plus respectée qu'elle ne l'avait jamais été.

Ajoutons, en terminant, qu'il fit très-activement travailler à l'édification de la cathédrale, et que c'est lui qui, le 7 juin 1264, prescrivit une collecte dans tout le diocèse pour la reconstruction de l'église de Saint-Thomas, « *quæ prima filia nostre kathedralis ecclesie dicitur et est, cujus* « *muri nimia vetustate consumpti*[5].... »

1. Schœpflin, *Als. dipl.*, n° 655.

2. Le 2 des ides de février, c'est-à-dire, le 12, d'après le livre des anniversaires de Saint-Thomas; le 3 des ides, ou le 11, d'après celui du grand-chœur de la Cathédrale.

3. Grandidier, *op. cit.*, t. IV, p. 37. Nous croyons encore devoir mentionner, à propos de ce prélat, un acte de 1267 par lequel Adélaïde, dame d'Andlau, et Rodolphe, son fils, lui rétrocèdent le val d'Andlau et le village de Mittelbergheim, qui leur avaient été engagés pour 200 marcs d'argent par les évêques Henri de Stalcck et Walther de Geroldseck. (Archives du Bas-Rhin, *G*, 546, 6.)

4. Chron. de Schuttern, 46 (Mone, *Quellensammlung*, t. III, p. 97).

5. *Datum Argentine*, 1264, *VII Id. Junii*. (Schmidt, *Histoire du chapitre de Saint-Thomas de Strasb.*, pièces justific., n° 43, p. 320.)

CHAPITRE III.

Bourcard III de Geroldseck et ses descendants jusqu'à leur extinction en 1364. Le château de Geroldseck ou de Stinzel dans la vallée de la Sarre.

Bourcard II eut, comme on l'a vu plus haut, trois fils : Bourcard III, Symon I[er], et l'évêque Henri, dont nous venons de parler. Nous groupons dans le présent chapitre tous les faits qui se rapportent à Bourcard III et à ses descendants, tout en faisant observer que les diverses branches de la famille paraissent n'avoir jamais procédé à un partage territorial de leurs possessions et s'être contentées d'en répartir les revenus en proportion des droits de chacun, de sorte que leurs annales, comme leurs intérêts, sont souvent confondus.

En 1255, *Argentine, sabbato post festum b. Petri et Pauli apost.* (3 juillet), Frédéric, burgrave de Nuremberg, confie sa fille Alide à la garde de *Brocardus* (Bourcard III) et *Guimondus* (Symon I[er]), frères de Geroldseck, jusqu'à ce que Jean, comte de Bourgogne, ait payé 1,500 marcs d'argent, après quoi elle devra être remise entre les mains dudit comte[1].

Nous rappelons[2] qu'en 1256, Bourcard figure comme témoin d'un acte par lequel le couvent de Saint-Blaise loue à son frère, le chantre Henri de Geroldseck, des cours situées à *Sesselnheim* et à *Wisentowe.* Bourcard appose au bas de la pièce un sceau équestre.

Il est probable qu'il mourut peu de temps après.

Bourcard III avait eu trois fils : Bourcard IV, Walram ou Walraf et Robin. C'est ce qui résulte 1° d'un acte du 27 octobre 1269, jour des apôtres Simon et Jude, où *Her Symond von Geroltsecke, Burcard und Walrave, syns brudern sone* (fils de son frère), figurent comme témoins d'une transaction conclue entre Sigeberg de Werde, landgrave d'Alsace, et sa mère Élisabeth[3]; 2° d'une convention de l'année 1269 par laquelle *Nos Symon, et nos Burchardus, Walramus et Robinus fratres, domini de Gerolisecke* (ces trois derniers qualifiés, un peu plus bas, par Symon, *filii Burkardi fratris nostri*), règlent entre eux l'exercice du droit de présentation pour l'église de Weyersheim[4].

1. Schoepflin, *Als. dipl.*, n° 560.
2. Voy. ci-dessus, p. 19 et note 5.
3. Schoepflin, *Als. dipl.*, n° 639. Cfr. *ibid.*, n° 794.
4. Arch. du Bas-Rhin, *G*, 546, 7.

Robin, le cadet des trois fils, n'est plus nommé qu'une seule fois, avec le titre de co-avoué de Marmoutier, dans une pièce non datée (v. 1301), où son frère Bourcard, avec son consentement, prend pour tous deux et de concert avec plusieurs autres membres de la famille co-investis de la ville de Marmoutier par l'évêque de Metz, l'engagement de respecter à l'avenir les droits de l'abbaye dans la Marche[1].

Le puîné, Walram ou Walraf, *Walramus frater domini Burchardi de Gerolzecke,* appose, le 23 juin 1288, son sceau au bas d'un partage conclu par ses cousins germains, les fils de Symon Ier[2]. Il est désigné de la même façon, 1° dans un acte de la même année où il se reconnaît « homme lige du duc Ferry III de Lorraine, pour une somme de 150 livres de messins qu'il a reçue de lui[3] »; 2° dans une charte du 3 octobre 1294, que nous aurons à analyser plus loin et qui était relative à l'exercice de l'avouerie de Marmoutier[4].

D'après SCHŒPFLIN et DOM CALMET[5], il s'était marié avec Alix de Lupy, dame de Guercy, et était mort en 1296, laissant deux fils: Walram et Gobert. Ce dernier point ressort de la pièce indiquée ci-dessus, note 1, où Walram et Gobert, fils de feu Walram, frère de Bourcard, s'engagent, eux aussi, à ne plus méconnaître les droits de l'abbaye de Marmoutier dans la Marche.

Le fils aîné de Bourcard III, Bourcard IV, doit être arrivé à un âge fort avancé et avoir joué pendant sa longue carrière un rôle important, car de 1265 à 1322, on retrouve son nom dans un très-grand nombre de documents, le plus souvent accolé à celui de ses cousins ou neveux.

En 1265, le vendredi après la Chandeleur (6 février), Symon Ier et Bourcard IV de *Geroltzecke* sont témoins d'une transaction par laquelle Sigebert de Werde, landgrave d'Alsace, abandonne à sa mère Élisabeth,

1. Arch. du Bas-Rhin, *H*, 610, 7.

2. *Ibid., G,* 549, 7.

3. DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. Ier, p. 508.

4. SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, n° 794.

5. SCHŒPFLIN, *Als. illustr.*, t. II, tableau généal. des sires de Geroldseck. DOM CALMET, dans sa *Notice de la Lorraine,* t. Ier, p. 508, mentionne, d'après des documents conservés, dit-il, dans les Archives de Lorraine, « Alix de Lupy, dame de Guercy, veuve de Valeran de Gerolsek », comme faisant, en 1296, « ses reprises pour la somme de 150 livres de messins qu'elle a reçue du duc Ferry III », et, « lui faisant hommage de ce qu'elle tient à Amange (Insming) ». Plus loin, « Gobert et Valeran de Gerolsek, fils de feu Valeran », reconnaissent avoir engagé audit duc, « pour eux et *pour leurs sœurs,* qui sont hors de tutelle, tout ce qu'ils peuvent avoir à Amange, moyennant 150 livres de petits tournois qu'ils en ont ci-devant reçus ».

alors remariée avec le wildgrave Émic, *Nidern Werde, Hipfensheim daz torf*, et plusieurs autres biens[1].

A la même époque, les Geroldseck et les Ochsenstein étaient en discussion au sujet de fiefs et de vassaux qu'ils possédaient en commun. M. LEHMANN en a conclu, avec raison selon nous, que ces deux familles, très-proches voisines, étaient probablement unies, de plus, par les liens d'une commune origine[2]; nous ajouterons, à l'appui de cette manière de voir, que, dans une lettre écrite *in vigilia b. Johannis Baptiste* (23 juin) 1265, l'évêque Henri de Geroldseck traite le doyen de la cathédrale, Berthold d'Ochsenstein, de *consanguineus*[3]. Quoi qu'il en soit de cette parenté, les deux familles étaient en discussion; et, au commencement de l'année 1265, le vertueux prélat qui occupait le siége épiscopal de Strasbourg, détermina Conrad d'Ochsenstein, son frère Othon et les fils de leur autre frère, d'une part, *Symon de Geroldseck et Bourcard fils de son frère*, d'autre part, à remettre le jugement du litige à quatre arbitres : *Conrad-Werner von Hattstat*, l'aîné, et le vidame *Otto von Marley*, pour les Geroldseck, *Cuno von Bercheim*, et *Dieterich von Baldenburn*, pour les Ochsenstein[4].

En 1269, le lundi après la Chandeleur (3 février), Symon et Bourcard *de Geroldseck* règlent le droit de résidence de plusieurs nobles dans le château de Geroldseck, ce qui prouve notamment que l'oncle et le neveu avaient gardé la propriété indivise de ce château[5].

Au mois d'avril 1271, Symon *de Gerolisecka* et Bourcard appendent leur sceau à un acte par lequel Hugues, comte de La Petite-Pierre, sa femme et ses enfants cèdent à l'abbaye de *Herbotsheim* (Herbitzheim) les dîmes et le droit de patronage qui leur compétaient à *Ackhena* (Achen), diocèse de Metz[6].

Le 25 mars 1272, *Burcardus de Gerolzecke*, est témoin d'une transaction conclue entre Henri de Geroldseck, évêque de Strasbourg, et les

1. SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, n° 632.

2. LEHMANN, *Urk. Gesch. der Grafsch. Hanau-Lichtenberg*, t. II, p. 11.

3. Archives de la ville de Strasbourg, lad. III, fasc. IV, 7. Berthold est désigné dans cette lettre par sa qualité et non par son nom, mais il résulte des extraits du *Liber coquinæ* de la cathédrale publiés par GRANDIDIER, *op. cit.*, t. IV, p. 2 et 35, que Berthold était déjà doyen en 1255 et l'était encore en 1269.

4. *An dem frigetage nach mittervasten, in der burc zu Borre* (Haut-Barr, 20 mars) 1265. Archives de Darmstadt. Cette charte est publiée par MONE (*Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins*, XV, 392).

5. SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, n° 649.

6. *Ibid.*, n° 666.

sires de Lichtenberg, au sujet d'engagements fort onéreux contractés envers eux par son prédécesseur, Walther, pour les déterminer à prendre son parti dans la lutte avec sa ville de Strasbourg[1].

Le 27 avril (*V Kal. maii*) 1281, Bourcard et ses cousins Symon II et Walram émettent un règlement au sujet de la ferme du Buchberg: ils conviennent que le *magister infirmariæ* de Marmoutier aura le droit de nommer les fermiers et fixent le lundi de Pâques (*feriam secundam post diem Pasquæ*) comme jour des plaids ou de la tenue de la collonge[2].

Vers la même époque, Bourcard paraît avoir pris une part active aux querelles successives qu'en sa qualité d'allié de l'évêque de Metz, Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, eut avec Ferry III, duc de Lorraine. Dès la première année de son épiscopat (1273), Conrad s'était mis en campagne pour aider son collègue à reprendre la ville d'Épinal emportée d'assaut par le duc de Lorraine et le comte de Bar. Mais, avant même d'avoir pu opérer leur jonction, les deux prélats avaient été battus et faits prisonniers. Ils s'empressèrent de réclamer l'intervention du Saint-Siége, et, effectivement, lors du concile qui se tint à Lyon en 1274, ils reconquirent leur liberté moyennant une forte rançon, tant pour eux que pour les nobles qui avaient été pris avec eux[3]. Mais quelques années après, en 1285, la lutte recommença. Conrad et ses alliés s'unirent à Othon d'Ochsenstein, *sacri imperii per Alsatiam advocatum generalem*, pour enlever au duc Ferry III les châteaux de Reichshoffen et d'Eschery, dont il s'était emparé[4]. Bourcard paraît avoir pris part à ces diverses campagnes. En 1274, il fut obligé de se reconnaître homme-lige du duc «devant tous hommes après l'évêque de Metz», et de s'engager, lorsqu'il en serait requis trois semaines auparavant, d'aller «le servir en une chevauchée et 80 hommes de fer, et poursuivre ses ennemis à l'encontre de tous hommes, excepté ledit évêque de Metz», sauf, dans ce cas, à vivre aux dépens du duc[5]. Il resta pendant une dizaine d'années sous le coup de cette dure et humiliante obligation. Mais, le 1er février 1286 (*sexta feria ante purificationem beate Virginis*), les belligérants conclurent un traité de paix suivant lequel Ferry III renonçait à tous ses droits sur Reichshoffen, faisait remise

1. Schœpflin, *Als. dipl.*, n° 668.

2. Archives du Bas-Rhin, *H*, 558, 7 (copie); *H*, 612, 1 (original de la convention).

3. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III, liv. XXIV, p. 195 et suiv. Le traité du VII des Ides de juin 1274 entre l'évêque de Strasbourg et le duc de Lorraine se trouve dans Schœpflin, *Als. dipl.*, n° 694.

4. Grandidier, *Œuvres hist. inéd.*, t. IV, p. 50.

5. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. Ier, p. 507.

à l'évêque et à ses cautions de toutes les charges qui pesaient encore sur eux à raison de la captivité du prélat, et en exonérait nominativement Bourcard de Geroldseck[1].

Le 19 août 1298 (*an dem cistage nach unser frowen tage der erren*), *Her Burchard von Geroltzecke* est témoin de l'acte de partage de la seigneurie de Ribeaupierre en trois parts[2].

« En 1299, il fait ses reprises de ce qu'il tient à Amange (Insming) du duc de Lorraine, moyennant la somme de 300 livres tournois noirs qu'il en a reçue[3]. »

Le 22 septembre 1303 (*an S. Mauricien tage*), Frédéric de Lichtenberg, qui avait succédé, sur le siége épiscopal de Strasbourg, à son frère Conrad, autorise *son neveu* Bourcard, sire de Geroldseck, à acheter de son cousin, Gebhard de Geroldseck, les droits de celui-ci sur le village de Herd qui relevait du grand-chapitre[4]. Faut-il considérer le titre de neveu donné par l'évêque à Bourcard comme une simple expression de courtoisie correspondant à celle de *Vater in Gott* dont on se sert généralement à l'égard des prélats, ou bien n'est-il pas permis de la prendre ici dans un sens plus strict et de supposer que Bourcard III, père de notre dynaste, avait peut-être épousé une sœur de l'évêque, une fille de ce Louis Ier de Lichtenberg, qui avait un grand nombre d'enfants, puisqu'on en connaît pertinemment huit[5]? Nous nous hâtons de dire que ce n'est qu'une hypothèse, mais elle justifierait l'expression de neveu appliquée à Bourcard et expliquerait, de plus, comment, en 1286, notre Geroldseck se trouvait mêlé à la querelle de l'évêque Conrad avec le duc de Lorraine. Il pouvait l'être comme vassal du siége de Metz, mais s'il s'est porté personnellement garant, *fidejussor,* des engagements de Conrad, il avait sans doute des motifs plus personnels. Peut-être un heureux hasard permettra-t-il un jour d'élucider cette question.

Les dernières pièces dans lesquelles nous rencontrons le nom de Bourcard sont de 1320 à 1322, et nous font en même temps connaître ceux de ses enfants. Son fils Hugues, *Hugo de Geroltzecke, miles, filius Burcardi, domini de Geroltzeck,* ayant épousé Susanne, fille de Walther, l'aîné, sire de Hohengeroldseck, obtint de Henri, évêque de Metz, en sa

1. SCHOEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 751.
2. *Ibid.*, n° 808.
3. DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. Ier, p. 508.
4. Archives de Darmstadt. LEHMANN, *op. cit.*, t. Ier, p. 83.
5. SCHOEPFLIN et LEHMANN en omettent deux : Élisabeth, mariée à Walther III de Geroldseck-Lahr; Heilicke, mariée, comme on l'a vu plus haut, à un sire de Thiersberg.

qualité de suzerain, l'autorisation de constituer à sa femme un douaire de 500 marcs d'argent sur les villages de *Willer* (Lochwiller), Otterswiller, Altenheim, Kleingœft, *Bettbure*, etc. (9 octobre 1320), et, le 21 octobre 1321, *Burchard, der alte Herre von Geroldzecke*, et son autre fils, Jean le Jeune, donnèrent leur assentiment à cette constitution de douaire [1].

Enfin, le 14 février 1322, fête de la Saint-Valentin, peu de jours sans doute avant sa mort, Bourcard fonde à Otterswiller une rente de deux quarts de seigle au profit des religieuses du Sindelsberg [2].

On ne possède que peu de renseignements sur les enfants de Bourcard IV, dont un seul, Hugues, continua la famille. Jean, frère de Hugues, ne nous est connu que par l'acte de 1321 cité plus haut. Un certain Jean *de Geroltzegge* figure comme témoin dans l'acte du 7 décembre 1324 (*an dem nehsten tag nach S. Niclaus dag*) [3], par lequel les frères Walther et Burckhart, sires de Horbourg, vendent à *leur cher oncle* Ulrich, comte de Wurtemberg, la seigneurie de *Horburch*, le comté de *Witekisowe*, le *landgericht* dans le *Leimental, an dem Blauen, Bihlstein unser Burch, Richenwilre die Stat, Cellenberg Burg und Stat*, etc., moyennant 4,400 marcs d'argent, poids de Colmar. Mais nous ne savons s'il s'agit du Jean, fils de Bourcard IV, ou d'un autre Jean, fils de Gebhard, dont il sera question plus loin.

Selon Schœpflin [4], Hugues et Jean auraient eu une sœur, nommée Susanne et mariée, en 1291, à Henri de Ribeaupierre († 1313); nous ne l'avons trouvée mentionnée dans aucune des chartes qui ont passé sous nos yeux, et les généalogistes de la maison de Ribeaupierre ne sont pas tous d'accord avec Schœpflin sur ce mariage.

Hugues ne figure plus après 1321 que dans un document de 1346 : le VI des ides d'octobre (10 octobre), *dominus Hugo de Geroltzecke in Vasago et domicellus Johannes, filius ejus*, vendent aux religieuses du Sindelsberg l'avouerie *in villa Herdt* avec les biens qui en dépendent [5].

1. Archives du Bas-Rhin, *G*, 554, 2 et 4. Ces pièces démontrent que Schœpflin fait à tort, de ce Hugues Ier, un fils de Symon II et un frère d'Égenon (*Als. illustr.*, t. II, tab. généal.).

2. *Ibid.*, *H*, 595, 6. Sceau équestre, triangulaire, en cire jaune. La légende est ébréchée, on ne peut plus y lire que ces mots : S... BVR... GEROLTESECKE.

3. Schœpflin, *Als. dipl.*, n° 929.

4. *Als. illustr.*, t. II.

5. Archives du Bas-Rhin, *H*, 586, 6. Les Geroldseck avaient, à cette époque, des possessions assez considérables en dehors de la Marche : « *Habent in feodo ab ecclesia Argentinensi villas Herde et Buttlenheim et jurisdictionem in eisdem que vulgariter dicitur*

Nous supposons qu'il mourut peu après. En effet, d'un compromis signé en 1355 entre ses héritiers et Henri II de Geroldseck-*Lahr,* il résulte que sa femme, Susanne, appartenait à cette ligne ; car les Geroldseck-ès-Vosges renoncent aux droits qui leur compétaient sur les biens de la maison de Lahr. Le Walther, *l'Aîné*, dont elle était fille, ne pouvait être, à l'époque du mariage (1320), que Walther III, époux d'Élisabeth de Lichtenberg. Or, il est constaté que Walther III avait une fille nommée Susanne, mais les documents de 1349 et 1350 qui constatent tout à la fois son existence et sa filiation, la désignent comme épouse de Frédéric d'Usenberg[1] : c'est sous ce titre qu'elle figure sur notre tableau généalogique de la maison de Hohengeroldseck. Si, d'après toutes les probabilités, c'est elle aussi qui fut la femme de Hugues Ier de Geroldseck-ès-Vosges, il faut que ce dynaste soit mort entre 1346 et 1349.

Hugues Ier de Geroldseck-ès-Vosges eut, de son mariage avec Susanne de Hohengeroldseck-Lahr, trois enfants : Jean, dit *Stentzler* (le *domicellus Johannes* de l'année 1346), une fille mariée à Évrard d'Andlau et morte jeune, enfin une seconde fille nommée Cunégonde, qui, six ou huit ans après la mort de son père, n'était pas encore mariée. C'est ce qui ressort pour nous, avec la dernière évidence, du compromis du 21 décembre 1355, lundi avant Noël, auquel nous avons fait allusion plus haut et dans lequel figurent les parties suivantes : 1° Jean, Henri, Ulrich et Brunon de Ribeaupierre (fils de Jean IV de Ribeaupierre et d'Élisabeth de Hohengeroldseck, l'aînée des filles de Walther III, de *Lahr*) ; 2° *Johannes von Geroltzeckh den man spricht der Stentzler, und Eberhart von Andela von meins Weibs wegen, und Kunigunda, Herrn Huges Tochter von Geroltzeckh*, d'une part ; 3° Henri (II) de Geroldseck, fils de feu Walther (IV) sire de Lahr, d'autre part[2]. Pour qu'Évrard d'Andlau soit nommé, du chef de sa femme, entre Jean *Stentzler* et Cunégonde, que nous savons positivement être issus de Hugues Ier, il faut que sa femme ait été leur sœur. L'acte en lui-même n'offre qu'un médiocre intérêt : l'évêque Jean

twing und ban ; *item... partem suam jurisdictionis in villa Wihersheim ; item... hos vasallos videlicet homines de Scharrach, homines infeodatos de curia in Bergheim prope Marley...»* (*Codex feud. eccl. Argent*, *conscr. a° circiter* 1336. GRANDIDIER, *op. cit.*, IV, 553, pièces justif., n° 487.)

1. Voy. *Pragm. Gesch. des Hauses Geroldseck*, § 154 ; *Urk.*, n°s 11 et 20. Il résulte de la pièce n° 11, que Susanne vivait déjà en 1311 et avait pour le moins une sœur cadette, peut-être même des frères cadets, l'usage étant de nommer tous les garçons avant les filles. Il n'y a donc rien d'impossible à ce qu'elle se soit mariée, en 1320, à Hugues de Geroldseck, et, après la mort de son premier mari, vers 1349, à Frédéric d'Usenberg.

2. *Pragm. Gesch. des Hauses Geroldseck*, *Urk.*, n° 23, p. 65.

de Strasbourg est chargé d'aplanir les difficultés auxquelles avait donné lieu entre les parties le règlement de la succession de leur auteur commun, le sire Walther III de Hohengeroldseck, et de fixer l'indemnité qui serait à payer par Henri II aux Ribeaupierre et aux Geroldseck-ès-Vosges, afin de conserver pour lui seul la seigneurie de Lahr avec ses dépendances.

Jean de Geroldseck, fils de Hugues, tirait son surnom de *Stentzler*, d'un petit château qu'il avait acquis ou construit aux bords de la Sarre, à un quart de lieue du village de Niederstinzel, et dont on voit encore les ruines, consistant en une lourde construction carrée, au milieu d'une prairie, dans un bas-fond à droite de la route de Fénétrange à Saar-Union. Ce castel était connu sous le nom de château de *Stinzel, Steinsel* (Petite-Pierre) ou sous celui de son propriétaire (Geroldseck-sur-Sarre, pour le distinguer des deux Geroldseck, au-dessus de Marmoutier); tout insignifiant qu'il soit aujourd'hui, il a eu à un moment donné, dans la première moitié du quinzième siècle, jusqu'à dix copossesseurs qui se le partageaient par vingt-quatrièmes. Jean étant mort sans postérité en 1364, son petit château des bords de la Sarre, avec les localités qui en dépendaient, c'est-à-dire, d'après HERTZOG[1], Niederstinzel, Eckartswiller et Altenheim, fit en partie retour à l'évêché de Metz et fut donné aux sires de Blamont et de Ribeaupierre; nous disons en partie, car il est très-probable, bien que SCHŒPFLIN mentionne la donation sans nulle réserve[2], que la ligne survivante des Geroldseck-ès-Vosges conserva, de son côté, une fraction de ce domaine. Cela résulte, notamment, d'une paix castrale conclue, en 1366, entre Bourcard de Fénétrange et trois des fils d'Égenon de Geroldseck, à *Steinsal;* après l'extinction de la famille de Geroldseck, on trouve également ses héritiers, soit les Ochsenstein, soit les Rathsambausen et les Wangen, mentionnés en 1394, 1436 et 1437, parmi les comparsonniers[3].

Jean de Geroldseck, dernier représentant de la branche issue de Bourcard III, est au nombre des seigneurs et des villes qui contractèrent une alliance, le 25 mai 1362, pour combattre l'invasion des Anglais en Alsace[4]. C'est la dernière fois que nous avons rencontré son nom.

1. *Edels. Cron.*, liv. V, p. 110. Seulement cet ouvrage donne une date inexacte en mentionnant Jean comme seigneur de Stinzel en 1376. Jean dit *Stentzeler* est mort en 1364, et tous ses homonymes, dans la maison de Geroldseck, sont morts avant lui.

2. *Als. illustr.*, t. II, p. 614 et 621.

3. Voy. ci-dessous, p. 42 et p. 46. Paix castrales (*Burgfrid über burg und schloss Steinselle*) de 1436 et 1457, citées par M. L. BENOIT, *Élisabeth de Lorraine et le burgfrid de Niederstinzel*, Nancy, 1867, in-8°.

4. SCHILTER, *Chron. de Kœnigshofen*, p. 887; LAGUILLE, *Hist. d'Alsace*, preuves, p. 66; SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, n° 1114.

CHAPITRE IV.

Symon Ier de Geroldseck et ses descendants jusqu'à leur extinction dans les mâles vers 1390.

Symon Ier, troisième fils de Bourcard II, *filius Burkardi advocati de Gerolteseche*, ainsi que l'appelle un diplôme délivré, en 1238 [1], par Conrad IV, roi des Romains, a déjà paru plusieurs fois dans le cours de cette notice avec l'un ou l'autre de ses frères. Nous nous bornerons à indiquer ici celles des pièces le concernant que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'analyser.

En 1259, le 22 septembre, jour de la Saint-Maurice, il fut désigné par l'évêque de Strasbourg, Henri de Staleck, comme sur-arbitre, pour régler, de concert avec quatre commissaires désignés par les parties, un litige pendant entre Henri et Louis, sires de Lichtenberg, et la ville de Strasbourg, relativement à une somme de 200 marcs d'argent [2].

En 1260, il s'engage à respecter les droits et priviléges de l'abbaye et de la ville de Marmoutier, et rappelle, en outre, les obligations des bourgeois tant envers l'abbaye qu'envers sa propre famille [3].

Le VI des nones d'octobre (2 octobre) 1262, il est mentionné dans la donation faite par Ulric de Ribeaupierre à l'abbaye de Pairis d'un bien sis à *Egensheim*, comme ayant naguère concouru, en sa qualité d'avoué de Marmoutier, à la vente de ce bien audit Ulric [4].

Puis, il figure comme témoin dans une série d'actes [5] des années 1263, 1265, 1266, 1269 et 1271, que nous avons déjà cités plus haut, et mourut probablement à la fin de cette dernière année.

Schœpflin [6] lui attribue plusieurs enfants, notamment Symon II; nous verrons même que Symon II avait d'autres frères ou sœurs encore que ceux que nomme Schœpflin, mais la paternité de Symon Ier ne ressort d'aucun des documents que nous avons eus sous les yeux, et nous ne pouvons la donner que comme généralement admise et conforme à la vraisemblance.

1. Schœpflin, *Als. dipl.*, n° 490.

2. *Ibid.*, n° 584.

3. Archives du Bas-Rhin, *H*, 565, 1. (Copie ancienne, datée par une erreur manifeste 1160 au lieu de 1260.)

4. Schœpflin, *Als. dipl.*, n° 609.

5. Son nom s'y écrit *Symundus dominus de Gerollsecke, Symund von Geroltzecke, Simund von Geroltseck, Symon dominus de Geroltsecke*, etc.

6. *Als. illustr.*, t. II, p. 621, et tabl. généal.

Voici quels sont es enfants : 1° Symon II, qui est l'auteur de la branche éteinte la dernière vers 1390; 2° une fille, qui, d'après SCHŒPFLIN, épousa Walther de Horbourg et qui, selon toutes les probabilités, se remaria plus tard avec Gerlach de Fénétrange; 3° Walram, dont la postérité s'éteignit vers 1378, en la personne de ses petits-fils; 4° Henri.

Nous ne connaissons la sœur de Symon II, ses deux époux, et Henri de Geroldseck que par deux pièces. Dans la première, du VI des ides d'avril (8 avril) 1260, Walther-Symon de *Horburc*, fils de feu Walther, sire de Horbourg, déclare avoir renoncé, avec le consentement de son curateur et *oncle maternel*, *Symon de Gerolsekke*, à l'avouerie de Saint-Amarin qu'il tenait en fief des comtes Rodolphe et Godefroi de Habsbourg[1]. Dans la seconde, du 23 juin 1288 (*feria tertia ante nativitatem b. Johannis bapt.*), *nos Symundus, Walramus et Henricus, fratres, domini de Gerolzecke, et Gerlacus noster sororius de Vinstingen*, c'est-à-dire, Symon, Walram et Henri, frères, sires de Geroldseck, et le mari de leur sœur, Gerlach de Fénétrange, partagent des biens situés dans le ban de Weyersheim (*Erkenbotsmate, Kallenmate*, etc.)[2]. Il ne serait, du reste, pas impossible que Walther de Horbourg eût épousé une sœur, non de Symon II, mais de Symon Ier, de Bourcard III et de l'évêque Henri, et que la sœur de Symon II, de Walram et de Henri n'eût eu d'autre mari que Gerlach de Fénétrange. Nous ne possédons plus de document qui permette de préciser ces points de détail, et, dans le doute, nous avons suivi le classement qui a pour lui l'autorité de SCHŒPFLIN[3].

Walram doit, dans notre opinion, avoir commencé par entrer dans les ordres et ne s'être marié que tard, grâce à une dispense. En effet, il est constaté par un certain nombre de pièces que, de 1255 à 1258[4], il y eut dans le chapitre de la cathédrale de Strasbourg un chanoine nommé Walram de Geroldseck. Bourcard III et Symon Ier, chefs des deux seules branches de la famille, ayant chacun un fils de ce nom, il faut que ce chanoine soit l'un des deux; or le fils de Bourcard III est plus souvent appelé *Walrave* dans les chartes que Walram, et d'autre part, il doit s'être marié de bonne heure, car ses deux fils étaient, à la fin du siècle, des hommes faits; lui-même, dans des actes remontant à 1266 et 1269, ne reçoit au-

1. SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, n° 588.
2. Archives du Bas-Rhin, *G*, 549, 7.
3. *Als. illustr.*, t. II, p. 621 et tabl. généal.
4. *Liber coquinæ summi capit. Argent.* (GRANDIDIER, *op. cit.*, t. IV, p. 3) : Walram de Geroldseck est le premier des chanoines *in expectatione*. En 1258, le dimanche *Jubilate* (14 vril), il figure comme chanoine en titre dans une charte relative à l'avouerie du couvent d'Altorf. (SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, n° 576.)

cune qualification qui rappelle une dignité ecclésiastique. Quant au fils de Symon Ier, le premier acte où il soit nommé, après ceux qui le qualifient de chanoine, est de 1274[1], et ses enfants étaient jeunes encore en 1294, puisque leur mère est désignée comme leur tutrice ou leur curatrice.

En 1281, Walram concourt, avec les autres membres de la famille, au règlement édicté au sujet de la ferme du Buchberg[2]; et, dans les années suivantes, son nom reparaît fréquemment accolé à celui de son frère aîné Symon II; nous analyserons, en parlant de Symon, celles de ces chartes que nous n'avons pas encore mentionnées.

La pièce capitale concernant Walram et ses descendants est de 1294, *feria sexta ante festum Dionysii* (8 octobre)[3]. Elle est curieuse, non-seulement en ce qu'elle nous fait connaître assez exactement la parenté de Walram, mais encore parce qu'elle jette un jour utile sur les relations de la famille de Geroldseck avec l'abbaye de Marmoutier.

On a déjà pu voir dans le cours de cette notice que les abbés de Marmoutier se plaignaient fréquemment des empiétements commis sur leurs prérogatives par les avoués du couvent : pour ainsi dire à chaque génération, les Geroldseck, sur l'intervention soit de l'évêque de Strasbourg, soit de l'évêque de Metz, prennent l'engagement de respecter à l'avenir les droits de l'abbaye, ce qui prouve qu'auparavant ils ne s'étaient pas fait scrupule de les violer. Et, d'un autre côté, depuis la première moitié du douzième siècle, les abbés ne négligent aucune occasion d'insister pour qu'il n'y ait, en qualité d'avoué, qu'un seul membre de la famille à la fois. Cette réclamation ne paraît pas avoir été écoutée beaucoup plus que l'autre par les intéressés; car, en 1294, Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, leur rappelle que conformément aux prescriptions du concile de Würtzbourg et en suite des plaintes réitérées des abbés, il avait invité à plusieurs reprises Walraf, frère de Bourcard (IV) *de Gerollsecke*, et en même temps Bourcard, feu Symon (II), et Walram, son frère, à se concerter pour désigner entre eux un avoué unique, chargé de veiller aux intérêts de l'abbaye. Jamais ils n'ont obtempéré à cette invitation et l'abbaye a fait de nouveau entendre des plaintes au sujet des inconvénients croissants qu'a pour elle la multiplicité des avoués (*conquerantur se, non tantum in rebus suis et dicti monasterii, verum etiam in personis ex multiplicitate advocatorum pergravari omni die*). En conséquence, le prélat ordonne

1. Il y est seulement mentionné avec son frère Symon et son cousin comme co-investi de la ville de Marmoutier. Archives du Bas-Rhin, *H*, 610, 6.

2. Voy. ci-dessus, p. 30 et note 2.

3. SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, n° 791.

aux vicaires (*vice plebani*) de Saverne et de Hengeburc de se rendre au château de Geroldseck, et, la veuve Irmengarde *de Luppe* (Lüpfen) ayant, depuis la mort de son mari Walram de Geroldseck, transporté son domicile à Luppe avec Gebhard et Erwin, ses fils et pupilles, de sommer lesdits Gebhard et Erwin de constituer dans le mois, de concert avec Bourcard IV et Walraf, leurs cousins paternels (*patruelibus suis*), l'un d'eux comme avoué unique, le tout sous peine d'excommunication.

Cette mise en demeure eut-elle plus d'effet que les précédentes? Il est permis d'en douter[1].

Ce qui ressort pour nous de cette pièce, c'est: 1° que Symon II et son frère Walram sont morts avant 1294; 2° que la femme de Walram se nommait Irmengarde de Lüpfen; 3° qu'elle avait, en 1294, deux fils, jeunes encore, Gebhard et Erwin.

C'est même à peu près la seule charte dans laquelle il soit question des fils de Walram. Le nom d'Erwin ne reparaît plus dans les documents postérieurs. Quant à Gebhard, il est encore nommé deux fois: d'abord dans une charte du 22 septembre 1303, par laquelle l'évêque Frédéric de Lichtenberg autorise son neveu, Bourcard IV de Geroldseck, à acheter, de son cousin Gebhard, les droits qui compétaient à ce dernier sur le village de Herd, fief mouvant du grand-chapitre[2]; puis dans une charte de 1359, *secunda feria post Reminiscere* (18 mars), par laquelle, «Jean de Geroldseck, chevalier, fils de Gebhard (*Gobertus*), étant mort sans postérité», Adhémar, évêque de Metz, confère à Ulrich de Fénétrange, au préjudice des membres collatéraux survivants de la maison de Geroldseck, les fiefs devenus vacants par l'extinction du rameau issu de Walram, savoir, un quart des châteaux de Geroldseck et de la ville de Marmoutier, un quart de l'avocatie de Marmoutier et de Sindelsberg, la part de Jean sur Indwiller, etc.[3] Cet acte de libéralité paraît avoir été rapporté plus tard sur la réclamation des agnats de Jean.

A la même époque que ce Jean, vivait un abbé de Marmoutier nommé Walram de Geroldseck, qui, d'après Schœpflin, était son frère. Walram fut abbé de 1340 à 1378; nous l'avons trouvé mentionné, notamment, dans une charte de 1364 relative à la fondation d'une messe à Marmou-

1. En 1296, *quarta feria ante festum b. Johannis* (20 juin), l'évêque de Strasbourg confirme un statut émis par l'abbé de Marmoutier au sujet du droit prétendu des sires de Geroldseck d'être hébergés dans la cour de l'abbaye à Strasbourg. (Archives du Bas-Rhin, *H*, 558, 2.)

2. Archives de Darmstadt (Lehmann, *op. cit.*, t. Ier, p. 83).

3. Archives du Bas-Rhin, *H*, 575, 6 (copie vidimée).

tier, et, en 1368, dans un compromis ménagé entre lui et Nicolas d'Endingen, vicaire de Westhoffen, par l'évêque de Strasbourg[1]. Selon HERTZOG, il mourut le XIII des calendes de novembre 1378 (20 octobre), et fut enseveli dans l'église de Marmoutier, du côté gauche du chœur[2].

Symon (II) *de Geroltzecke* apparaît pour la première fois vers 1274, dans une pièce non datée, avec son frère Walram et son cousin (Bourcard IV), investis avec lui par l'évêque de Metz de la ville de Marmoutier, pour reconnaître expressément les droits qui compètent à l'abbaye dans la Marche et s'engager à les respecter à l'avenir[3].

En 1281, le 27 avril, il concourt, avec ses mêmes parents, à la promulgation du règlement concernant la ferme de Buchberg[4].

Le 1er mai 1287, Rodolphe, roi des Romains, permet à Othon d'Ochsenstein de racheter les villages de Romanswiller, Daun et Cosswiller que l'Empire avait engagés à Symon et à Walram de Geroltzecke pour 200 marcs d'argent, et à les conserver jusqu'à ce que l'Empire soit en mesure de lui rembourser pareille somme[5].

Il est encore nommé dans un acte de 1288, mentionné au commencement de ce chapitre[6]. Mais comme nous l'avons déjà dit, il était mort à la date du 3 octobre 1294[7]. SCHŒPFLIN suppose qu'il est le père d'Égon ou Égenon, auteur des derniers Geroldseck; nous n'avons trouvé aucun document qui contredise cette hypothèse, et nous l'admettons sous toutes réserves, en rappelant que, d'après le même savant, Symon II aurait aussi été le père de Hugues Ier, et que cette assertion s'est trouvée en opposition avec des textes formels[8].

Égenon de Geroldseck est nommé pour la première fois dans un acte du 31 juillet 1330 (*feria tertia post Jacobi apli.*) émané de Volmar, sire de La Petite-Pierre; d'après cet acte, Égenon et Volmar ont contracté une alliance contre Ludemann III et Hanemann II de Lichtenberg, et Volmar accorde des lettres de protection au village de *Wimmenowe*, qui appartenait à leurs adversaires[9].

1. SCHŒPFLIN, *Als. illustr.*, t. II, p. 621, et tabl. généal.; *Als. diplom.*, n° 1118, et t. II, p. 245, note *r*. Archives du Bas-Rhin, *H*, 556, 1; 553, 8.
2. *Edels. Cron.*, liv. III, p. 30.
3. Archives du Bas-Rhin, *H*, 610, 6.
4. *Ibid.*, *H*, 558, 7 (copie); 612, 1 (original).
5. SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, n° 753.
6. Voy. p. 36, Archives du Bas-Rhin, *G*, 549, 7.
7. Voy. p. 37, SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, n° 794.
8. Voy. ci-dessus, p. 32, note 1.
9. Archives de Darmstadt (LEHMANN, *op. cit.*, t. Ier, p. 97).

Après le rétablissement de la paix entre les trois familles de Geroldseck, de La Petite-Pierre et de Lichtenberg, Égenon fit avec *son oncle*, Ludemann III de Lichtenberg, et avec le neveu de Ludemann, son pupille, un échange d'hommes de mainmorte (*Leibeigene*) dans diverses localités [1]. On pourrait peut-être déduire de ce document, si le mot d'oncle y a son sens strict, que Symon II de Geroldseck, dont la femme n'est pas connue, avait épousé une sœur de Ludemann III, ou bien que la mère d'Égenon était la sœur d'Hildegarde de Fénétrange, épouse de Ludemann III.

L'année suivante, le premier mardi après la Chandeleur (3 février 1332) Égenon figure, en qualité d'*oncle*, dans une charte par laquelle Rodolphe d'Ochsenstein, probablement le fils de Rodolphe Ier, contracte une alliance offensive et défensive avec Hanemann de Lichtenberg, se réservant seulement à raison de ses engagements antérieurs de ne pas prendre les armes contre ledit oncle, contre l'évêque de Strasbourg et contre ses cousins Jean et Ottmann V d'Ochsenstein. Il résulterait de cette charte-ci ou bien qu'Égenon aurait épousé une sœur de Rodolphe Ier ou que Rodolphe Ier aurait épousé une sœur d'Égenon, ou que leurs femmes, inconnues l'une et l'autre, étaient sœurs [2].

Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que, dans une autre charte postérieure, Ména et Rodolphe d'Ochsenstein, fils de Rodolphe Ier, traitent également Égenon de Geroldseck d'oncle, en le dégageant d'une caution qu'il avait consenti à donner pour une somme de 15 livres pfennings [3].

Égenon mourut vers 1346 [4], laissant quatre fils et deux filles:

1° Hugues II, sur lequel nous reviendrons un peu plus bas.

2° Symon III, qui était déjà majeur en 1337 et est qualifié chanoine de Strasbourg dans un acte du 21 février 1343, par lequel il prête à Symon Ier, comte de Deux-Ponts-Bitche, une somme de 600 livres pfennings, sous la caution de Jean et Ottmann V d'Ochsenstein et de Symon de Lichtenberg [5]. On retrouve son nom dans plusieurs chartes postérieures que nous

1. *An S. Mauricien dag* (22 septembre) 1331. (*Ibid.*)

2. Archives de Darmstadt (Lehmann, *op. cit.*, t. II, p. 39). D'après M. Lehmann, cette charte et la suivante émaneraient de Rodolphe Ier lui-même; nous pensons que c'est de Rodolphe, son fils, car Jean et Othon V seraient les *neveux* et non les *cousins* de Rodolphe Ier, et Rodolphe Ier serait le beau-frère et non pas, comme Ména, le neveu d'Égenon.

3. 1337, *an der Mittewochen nach deme Sonnentage do man vier Wochen Fleisch halte gessen nach Ostern.* (Archives de Darmstadt; Lehmann, *op. cit.*, t. II, p. 41.)

4. Il est désigné comme défunt dans un acte du 15 juillet 1346. (Archives du Bas-Rhin, *H*, 597, 4.)

5. 1343, *an dem Fritag vor der Pfaffenvahsenacht.* (Archives de Darmstadt; Lehmann, *op. cit.*, t. II, p. 207.)

analyserons en leur temps. Il figure encore sur les listes des chanoines en 1365 et en 1375[1].

3° Jean (Henselin), encore mineur en 1337, chanoine de Strasbourg comme son frère, mentionné en cette qualité par le *Copialbuch* de la cathédrale en 1349 et 1354, et en 1362, comme défunt[2].

4° Frédéric, qui continua la famille et sur lequel nous reviendrons également.

5° Élisabeth, qui épousa en 1337 Henri III, sire de Lichtenberg. La convention conclue à ce propos, le 7 janvier 1337 (*an dem cynstage nach dem zwelften Tage*), entre Égenon de Geroldseck et Jean II de Lichtenberg, pères des deux futurs époux, et l'acte de constitution de dot, du 14 février suivant (*an S. Valentinstag*) établissent à la fois la filiation d'Élisabeth et la composition de la famille à cette époque[3]. Par la convention du 7 janvier, les deux pères stipulent que le fiancé recevra de Jean II une somme de 800 marcs d'argent, monnaie de Strasbourg, et la fiancée, de son père Égenon, une somme de 1,000 marcs ; il est décidé, en outre, que le mariage sera célébré avant les jours gras. Par l'acte du 14 février, Égenon, de concert avec ses deux grands fils, *Symund* et Hugues, et ses deux fils mineurs, Henselin et Frédéric, assied la dot de sa fille sur divers biens et rentes en argent ou en nature à Duntzenheim, *Sehselsheim*, *Marley*, Wasselonne, *Detwilre*, *Gunsheim*, *Berstetten*, *Lutenheim*, ainsi que sur le moulin d'*Olfsheim*.

6° Si nous en croyons le *Copialbuch* de la cathédrale de Strasbourg, Cunégonde, abbesse d'*Andelahe* (Andlau), morte avant 1349[4]. Nous devons toutefois faire remarquer que, d'après Hertzog, cette Cunégonde, morte en 1333 et dont, dit-il, « on voit encore le beau tombeau dans le chœur de l'abbaye », était de la famille de Hohengeroldseck. Il y aurait eu, selon lui, une abbesse de celle de Geroldseck-ès-Vosges en 1359, mais du nom d'Adélaïde[5].

Hugues Ier et son jeune frère Frédéric, *dominus Hugo et domicellus Fridericus de Geroltzecke, filii quondam domini Egenonis de Geroltzecke*

1. Grandidier, *op. cit.*, t. IV, p. 233 et 252.

2. *Johannes de Geroltsecke in Vosago, senior, canonicus ecclesie Argentinensis*, 1349 (*Copialbuch*, f° 49; Mone, *Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins*, t. VI, p. 434); *Johannes de Geroltsecke in Vosago, canonicus*, 1354 (*Copialbuch*, f° 139); *quondam Henselinus de Geroltzecke in Vosago*, 1362 (*Copialbuch*, f° 106; Mone, t. VIII, p. 393).

3. Archives de Darmstadt (Lehmann, *op. cit.*, t. Ier, p. 68-69).

4. Mone, *Zeitschrift*, t. VI, p. 434. Elle est nommée immédiatement après le chanoine Jean (f° 49) et qualifiée *soror ejus defuncta*, en 1349.

5. *Edels. Cron.*, liv. III, chap. VIII, f° 19.

in dem Wasichen, vendent, par-devant l'officialité de Strasbourg et en présence de leurs frères Symon et Jean, aux religieuses du Sindelsberg, pour 200 livres, les droits et priviléges qu'ils possèdent dans les bans de Rumersheim, Waltenheim, Mittelhausen, *in superiore curia dicta Büte*, etc. (ides de juillet, 15 juillet, 1346)[1].



Fac-simile des sceaux de Hugues et de Frédéric de Geroldseck-ès-Vosges.

Le 28 novembre 1353, Hugues et Frédéric, *domini de Geroltzeck in Vasago*, s'associent à la pétition adressée par les grands vassaux de l'évêché de Strasbourg au collége des cardinaux, à l'effet d'obtenir que le doyen, Jean de Lichtenberg, élu évêque par le chapitre, soit confirmé en cette qualité par le Saint-Siége[2].

Le 6 des nones de juillet (2 juillet) 1364, Hugues, fils de feu Égenon, seigneur de *Geroltzeck in Vogeso*, fonde, avec le consentement tant de ses frères *Sycmundus*, chanoine de Strasbourg, et Frédéric, que de Walram (de Geroldseck), abbé de Marmoutier, une messe dans ledit monastère, en l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge[3].

Le 31 janvier 1366 (*an dem nehesten samestage vor unsere frowe tage der Lichtmesse*), Bourcard de Fénétrange et les frères Hugues, Symon et Frédéric de Geroldseck, jurent une paix castrale (*burgfrid*) à *Steinsal* (Stinzel); ce *burgfrid* fut renouvelé en 1404, le samedi avant la Saint-

1. Archives du Bas-Rhin, *H*, 597, 4; à la charte sont appendus deux très-jolis sceaux ronds en cire verte, portant l'écu triangulaire aux armes des Geroldseck, avec les légendes: S. HUGOIS: DE: GEROLTSEGG: JUNIORIS, sur l'un; S. FRICI. D.E GEROTSEKE (*sic*), sur l'autre. — Nous les reproduisons tous deux ci-dessus.

2. *Ibid.*, *G*, 559, 5.

3. *Ibid.*, *H*, 556, 1. SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, n° 1118.

George, par la veuve Marguerite de Deux-Ponts-Bitche, née de Fénétrange, son frère Jean de Fénétrange, et Frédéric d'Ochsenstein[1].

Enfin, Hugues, *Hug von Geroltzegke*, est témoin d'un accord entre George de Hohengeroldseck de Tübingen et son frère Henri, le 20 novembre 1370 (*an dem mittewochen nach S. Elisabethentag*)[2]. C'est la dernière fois que nous avons rencontré son nom.

Hugues II fut-il marié et laissa-t-il des descendants? On ne saurait l'affirmer. Mais il est question dans une charte du 15 juillet 1370 (*dunresdage uf der zwelf botten scheidungen*) d'un certain *Jungherrn Symonde von Geroltzecke,* qui, de concert avec Jean le Jeune, sire de Ribeaupierre, Jean d'Eschery, Othon de Girsberg, les villes de Strasbourg, de Colmar et de Münster, fait la paix avec Marie de Chatillon de Blois, duchesse de Lorraine, et les chanoines de Saint-Dié[3]. En 1370, la famille de Geroldseck était fort réduite; car de ses nombreuses branches, une seule avait encore des représentants et, parmi ces représentants, il n'y en avait que deux qui ne fussent pas voués au célibat en qualité de prêtres: Hugues II et Frédéric, son frère. Or les enfants de Frédéric sont nommés dans beaucoup de pièces et on n'y range jamais qu'un fils, Volmar. Il faut donc que ce jeune Symon soit ou un fils de Hugues II, ou un fils de Frédéric, mort très-peu de temps après son père; la première hypothèse nous paraît la plus vraisemblable.

Frédéric, qui est souvent nommé avec ses frères, figure en outre dans les pièces suivantes : le 25 mai 1362, il s'allie, en même temps que son cousin, le *Stentzler,* aux villes et aux principaux dynastes d'Alsace, pour repousser l'invasion anglaise[4].

Le 16 janvier 1366, il est mentionné dans l'instrument d'une paix publique conclue pour deux ans[5].

Sa mort suivit probablement à trois ou quatre années d'intervalle. De son mariage avec Walpurge, fille de Volmar, comte de Lützelstein, et d'Adélaïde de Fénétrange, il eut quatre enfants: un fils, Volmar, et trois filles, Adélaïde, Cunégonde et Catherine (?).

La dernière de ces filles, dont le prénom n'est pas exactement connu, vivait encore en 1381, mais elle mourut avant son frère et sans avoir été mariée.

1. Archives de Darmstadt (Lehmann, *op. cit.*, t. II, p. 92); voy. ci-dessus, p. 34.
2. *Pragm. Gesch. des Hauses Geroldseck, Urk.*, n° 28, p. 75.
3. Schœpflin, *Als. dipl.*, n° 1044.
4. Laguille, *Hist. d'Alsace*, preuves, n° 66.
5. Schœpflin, *Als. dipl.*, n° 1129.

Cunégonde épousa, en 1379, Rodolphe d'Ochsenstein, qui avait perdu sa première femme, Sophie de Ribeaupierre : par acte du 5 septembre (*an dem nehsten mendage vor unseren lieben frowen tage der Jüngeren*), Rodolphe constitua, au profit de sa seconde femme, un douaire de 2,000 florins d'or sur les biens sis à Hochfelden, ainsi que sur la sixième partie des villages de Reichshofen, Wolfershofen, Guntershofen, Griesbach, Schüre, Eberbach et Utenhofen[1]. Au même moment, Volmar promit à sa sœur une dot de 500 vieux florins, pour sûreté de laquelle il lui engagea une rente de 14 livres pfennings sur la ville de Marmoutier et une autre de 24 quarts de seigle sur le moulin de Weyersheim; il racheta ce double gage à Cunégonde et à son mari, le 8 septembre 1384 (*uff unsere frowen dag der jungern*)[2].

Cette union, qui fut bénie par la naissance de trois fils, Frédéric, Jean et Volmar, et de deux filles, Claire et Agnès, dura plus de vingt ans : Rodolphe d'Ochsenstein mourut en mars 1400. Dès 1391, ayant cédé à l'électeur palatin Robert II une fraction de ses châteaux, il avait pris soin de faire confirmer par ce prince la constitution du douaire de Cunégonde sur Reichshofen et Hochfelden (23 mai 1391, *uff den dinstag vor unsers herren Lychamstage*[3]). Aussi sa veuve n'éprouva-t-elle, de ce chef, aucune difficulté. Peu de jours après la mort de son époux, elle renonça solennellement, dans la chapelle de l'église de Reichshofen, à toute prétention sur sa succession, se déclarant satisfaite de son douaire et prête à partager avec ses enfants les vêtements et les bijoux, suivant la coutume, en foi de quoi elle déposa son trousseau de clefs sur la table (27 mars 1400). A la Saint-Martin (11 novembre) de la même année, elle renouvela sa renonciation par-devant le prévôt de Marmoutier et consentit même à abandonner à ses enfants pour six années le revenu de son douaire, plus 300 florins sur la rente de 2,600 qu'elle avait à toucher annuellement de la famille de Ribeaupierre, sous la seule condition qu'on la laissât paisiblement résider à Haut-Barr et dans quelques autres localités, et qu'on lui donnât régulièrement 50 quarts de blé sur le revenu du bien de Hochfelden[4].

En 1402, le 21 décembre (jour de Saint-Thomas) Cunégonde et sa mère Walpurge constituèrent, moyennant diverses conditions onéreuses, une rente de 10 florins en faveur de Jean Heringen, sur leur part de la marche de Marmoutier[5]. Cunégonde mourut peu de mois après.

1. Archives de Darmstadt (LEHMANN, *op. cit.*, t. II, p. 84 et suiv.).

2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

5. Archives du Bas-Rhin, *E*, 2814.

Adélaïde, sa sœur aînée, épousa en 1392 Érard de Wangen et apporta ainsi dans cette famille ses droits sur une partie du patrimoine des Geroldseck.

En effet, Volmar, fils unique de Frédéric et de Walpurge de Lützelstein, devait mourir sans postérité et laisser à ses sœurs toutes les possessions de la famille.

Dès 1381, il avait prévu cette éventualité, et, comme la seigneurie de Geroldseck était un fief mâle relevant de l'évêque de Metz, il avait ouvert des négociations avec ce prélat, afin d'éviter qu'à sa mort ses sœurs se vissent complétement dépouillées. L'évêque Thierry se montra favorable à un arrangement amiable, et il fut convenu que, si Volmar mourait sans laisser de fils, une moitié de la seigneurie ferait retour à l'évêque et l'autre moitié passerait, soit aux filles de Volmar, s'il en laissait, soit à sa mère et à ses sœurs[1]. Le 29 décembre 1387 (dimanche après Noël), le nouvel évêque de Metz, Raoul de Coucy, investit notre dynaste de toute la seigneurie[2]. Ce devait être pour deux ans à peine : Volmar mourut vers 1390, sans laisser ni fils ni filles, de sorte que, conformément à la convention de 1381, une moitié de la seigneurie échut à sa mère Walpurge, à Cunégonde d'Ochsenstein, à Adélaïde et à Catherine de Geroldseck. La seconde moitié fut donnée par l'évêque Raoul à Henri, comte de La Petite-Pierre, frère de Walpurge de Geroldseck, et aussitôt engagée par ce seigneur, une moitié à Frédéric de Blankenheim, évêque de Strasbourg, moyennant 4,000 florins d'or (14 septembre 1391)[3], l'autre moitié, à Évrard, comte de Ramberg[4].

Nous retrouvons encore dans plusieurs autres pièces les noms du fils et de la veuve de Frédéric de Geroldseck : En 1385, le lundi après la Sainte-Catherine (27 novembre), Volmar se porte caution pour son cousin Bourcard de Lützelstein, cellérier du grand-chapitre de Strasbourg, d'un engagement contracté par celui-ci envers Walpurge, mère de Volmar[5].

En 1391, *Walpurg, fraw zu Gerollsegk im Waszgaw,* veuve de Frédéric, assigne, par un acte passé devant l'officialité de Strasbourg, une rente de 50 florins à la dame Sturm, de Strasbourg, sur Iderswiller et d'autres biens de la marche de Marmoutier, le tout rachetable moyennant 600 florins[6].

1. Archives du Bas-Rhin, *E*, 2841, 1 (copie non vidimée).
2. *Ibid.*, *E*, (copie). Voy. ci-dessus, p. 12, l'énumération des localités qu'elle comprenait.
3. *Ibid.*, *G*, 566, 4; *H*, 589, 8.
4. SCHŒPFLIN, *Als. illustr.*, t. II, § 393.
5. *Ibid.*, *G*, 1020.
6. *Ibid.*, *E*, 2814, 2.

Le 10 juin 1394 (*uff den mittwochen vor S. Viti und Modestitag der heiligen merteler*), Walpurge et son gendre d'Ochsenstein, assisté de sa femme et de ses trois jeunes fils, accordèrent à l'électeur palatin Robert II entrée dans leurs châteaux de Marmoutier, de Geroldseck, de Stinzel et de Haut-Barr, sous la seule réserve qu'il ne s'en servirait pas contre leur suzerain, l'évêque de Metz, et qu'il payerait, le cas échéant, sa part des frais de garde. En échange, le palatin promit sa protection à Walpurge.

Quelques mois après, le 3 octobre (*sabbato proximo post Michahel*), une paix castrale fut signée entre tous les comparsonniers : Guillaume de Dietsch, évêque de Strasbourg, Henri, comte de La Petite-Pierre, et sa sœur, Walpurge de Geroldseck, Rodolphe d'Ochsenstein et sa femme, les Hohenstein, les Wildsperg et les Lützelbourg[1].

Walpurge mourut en 1406, et le 23 mars de ladite année (*nechste zinstag vor halbfasten*), ses héritiers, Frédéric, Jean, le chanoine Volmar, Agnès et Claire d'Ochsenstein, tous enfants de Rodolphe et de Cunégonde, d'une part, Hartung de Wangen et sa sœur Walpurge, épouse de Nicolas Zorn de Bulach, enfants d'Adélaïde de Geroldseck et d'Érard de Wangen, d'autre part, procédèrent au partage, par moitié, de la portion de la seigneurie de Geroldseck qui appartenait à leur grand'mère[2].

Les Wangen, devenus ainsi possesseurs d'un quart de la seigneurie de Geroldseck, obtinrent, le 3 octobre 1414, de l'empereur Sigismond, la permission de joindre à leur nom et à leurs armes ceux de l'antique et illustre maison à laquelle ils avaient succédé. Ils s'appellent depuis cette époque barons de Wangen de Geroldseck-ès-Vosges et portent *écartelé de* WANGEN *et de* GEROLDSECK, c'est-à-dire, « *écartelé de gueules et d'argent, à quatre lions, les queues fourchues, affrontés, de l'un en l'autre, couronnés d'or, les deux quartiers d'argent, semés de billettes d'azur*[3] ». Le 31 mai 1419, mercredi avant la Pentecôte, ils s'engagèrent vis-à-vis des Ochsenstein, leurs cousins, à ne vendre ni engager leur part de Geroldseck, sans les en avoir prévenus[4]. Cette promesse ne mit pas obstacle à une infinité de transactions, dont les diverses fractions de la seigneurie furent successivement l'objet et dont on trouvera le détail dans SCHŒPFLIN, pour les trois parts des Ochsenstein, des Wangen et des Lützelstein : il nous

1. Archives de Darmstadt (LEHMANN, *op. cit.*, t. II, p. 81).

2. Archives du Bas-Rhin, *E*, 2841 ; *tableau généal. et mémoires*, certifiés le 6 mai 1755 par le notaire Schweighæuser (*ibid.*, *H*, 565, 2).

3. *Armor. de la Génér. d'Alsace*, p. 158, n° 374, etc.

4. Archives du Bas-Rhin, *E*, 2841.

suffira d'y renvoyer le lecteur[1]. Nous nous bornerons à dire ici que, de la moitié de la seigneurie de Geroldseck donnée par l'évêque de Metz à Henri, comte de La Petite-Pierre, la portion engagée aux Ramberg échut, par suite de l'extinction de la maison de La Petite-Pierre et après une série d'aliénations et de rachats partiels, à Claude de la Palu, comte de la Roche, seigneur de Varambon et de Wilersisse, qui tenait aux Lützelstein par la mère de son père; par acte du 25 avril 1485 (mardi après la Saint-Marc), Claude céda tous ses droits à ses cousins Guillaume et Smasman, sires de Ribeaupierre et Hohenack[2].

Les sires de Ribeaupierre acquirent encore, par la suite, le reste de la part primitive des comtes de La Petite-Pierre, plus une fraction de la part qui, à l'extinction des Ochsenstein, avait fait retour à l'église de Metz[3] (8 juin 1487), et obtinrent, le 11 mars 1497, de Maximilien, empereur d'Allemagne, l'autorisation de *partir* ou d'*écarteler* leurs armes de celles de Geroldseck-ès-Vosges[4]. Ils s'intitulèrent toujours, depuis cette époque, sires de Ribeaupierre, Hohenack et Geroldseck-ès-Vosges et portèrent : *écartelé aux 1er et 4e, d'argent à trois petits écussons de gueules, 2 et 1, qui es de* RIBEAUPIERRE; *au 2e, d'argent à trois têtes d'aigles arrachées et couronnées de sable, 2 et 1, qui est de* HOHENACK; *au 3e, d'argent semé de billettes d'azur, au lion de gueules couronné d'or, qui est de* GEROLDSECK-ÈS-VOSGES. Ces quartiers passèrent plus tard, à titre héréditaire, dans l'écusson de la maison de Deux-Ponts-Birkenfeld et, comme armes de prétention, dans celui de la maison de Waldeck, où ils figurent encore aujourd'hui.

On trouverait difficilement en Alsace un territoire qui ait été plus souvent engagé, vendu, racheté et morcelé que la seigneurie de Geroldseck. Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, les comtes de Fürstenberg finirent par en réunir successivement toutes les portions entre leurs mains et prêtèrent, à ce titre, foi et hommage à l'évêque de Metz, en suite d'un arrêt de la chambre de réunion siégeant en cette ville. Mais, en 1704, par une transaction amiable avec cette maison, l'abbaye de Marmoutier rentra en possession de tout ce que les Fürstenberg retenaient de son antique patrimoine. Elle était encore qualifiée en 1789 seigneur de la marche de Marmoutier.

1. *Als. illustr.*, t. II, §§ 393 à 395.
2. SCHOEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 1409.
3. *Ibid.*, n° 1413.
4. Archives du Bas-Rhin, *H*, 565, 10.

TABLE DES MATIÈRES.

CARTE DE LA MARC

OU SEIGNEURIE

Les Limites sont celles qui donn

Phalsbourg

St. Jean des Chou

Eckartswiller

Donn

Ottersthal

Saverne

Lutzelbourg

Hultenhausen

Haberacker

Gottenhausen

Geroldseck

Hagen

Garrebourg

Thal

Schwebwiller

St. Gall

Marmoutie

Reinhardsmünster

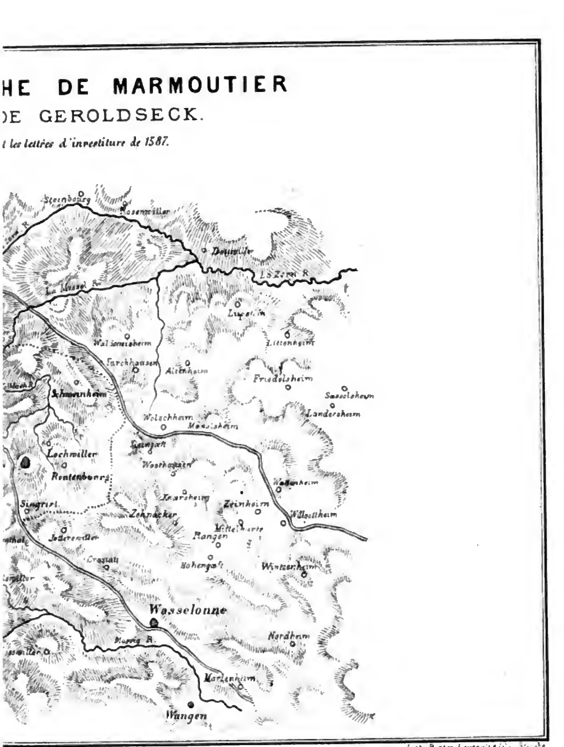
Dimsthal

Oberhaslach

Freudeneck

Mossig R.

Dressée par Fr. Lehr 1869.



Lith Berger Levrault & Cie Strasbg

TABLEAU GÉ[...]

DE [...]

MAISON DE GEROL[...]

OTHON [...]
112[...]
avoué de Marm[...]

HOHENGEROLDSECK & THIERSBERG.

II. DIDIER (*Truther*),
ép. *Berthe*.

II. BOURCARD Ier,
ép. N.,
comtesse
de Vehringen.

III. CONRAD,
chanoine,
puis évêque de
Strasbourg,
1179,
† 17 déc. 1180.

III. ADÉLAIDE,
ép. *N.*,
sire d'Eschibach

III. WOLFGANG,
auteur présumé
de la maison
de **Hohen-
geroldseck,**
ép. N. de Werde.

III. WALTHER,
auteur présumé
de la maison
de **Thiersberg.**

III. OTHON III,
avoué
de Haslach,
1188.

IV. WALTHER Ier,
premier auteur
authentiquement
connu
de cette maison,
† 1277.

IV. HENRI,
avoué
de Schuttern
1236,
† à Hausbergen
1262,
ép. Sophie
de Zollern.

IV. BERTHOLD,
chanoine
et prévôt
de Strasbourg,
1244-1268.

IV. HERMANN,
chanoine
de Strasbourg,
1255.

V. *N.*,
(HARTMANN, † 1264?)
ép. *Heilicke*,
*3e fille de Louis,
sire de Lichtenberg.*

V. BOURCARD IV,
1265, 1294,
avoué
de Marmoutier,
† vers 1322.

VI. LOUIS,
† après 1279,
non marié.

VI. HEILICKE,
ép. *Guillaume*,
*sire de
Schwarzenberg.*

VI. SUSANNE,
ép., 1291,
Henri
de Ribeaupierre,
(† 1313).

VI. HUGUES Ier,
ép., 1320,
*Susanne
de Hohen-
geroldseck.*

VI. JEAN[...]
le Jeune,
1321.

VII. JEAN STENTZLER,
1346,
† 1364.

VII. *N.*,
ép.
Évrard d'Andlau,
† avant 1355.

VII. CUNÉGONDE,
1355.

VII. HUGU[...]
1337, 13[...]

VIII. SYMO[...]
1370.

Les noms en grandes capitales ou en italiques et les filiations marquées en *traits pleins* sont ceux que nous avons pu authentiquement établir d'après des chartes. Les autres noms et les filiations marquées en *traits pointillés* sont mentionnés dans des auteurs dignes de foi, tels que Schœpflin ou Grandidier; mais nous n'avons eu sous les yeux aucune pièce contemporaine qui corroborât leurs assertions. Toutes les dates ou indications de fonctions sont données d'après des chartes dont notre notice renferme l'analyse détaillée et indique la provenance.

NÉALOGIQUE

A

DSECK-ÈS-VOSGES.

Ier,

utier, 1127.

GEROLDSECK-ÈS-VOSGES.

II. OTHON II, avoué de Marmoutier 1143, de Saint-Étienne 1157, de Neuwiller 1158, de Haslach 1162, auteur présumé de la maison de **Géroldseck-ès-Vosges.**

II. BERTHOLD, chanoine, puis grand-chantre de Strasbourg, 1193.

III. BOURCARD II, 1187, avoué de Marmoutier, 1238.

III. BERTHOLD, portier, puis camérier de la cath. de Strasbourg, 1193-1221.

III. ÉTIENNE, chanoine de Strasbourg.

IV. BOURCARD III, 1255, † avant 1262.

IV. SYMON Ier, 1255, avoué de Marmoutier, † vers 1272.

IV. HENRI, chanoine, 1242, puis évêque de Strasbourg 1263, † 1273.

V. WALRAM (Walraf), 1266, † vers 1296, ép. *Alix de Lupy, dame de Guercy.*

V. ROBIN, 1269, 1301.

VI. WALRAM, 1301.

VI. GOBERT, 1301.

V. SYMON II, 1274, † avant 1294.

VI. ÉGENON, 1330, † avant 1346.

V. *N.*, ép.: 1° *Walther de Horbourg;* († 1260), 2° *Gerlach de Fénétrange,* 1288.

V. WALRAM, chanoine de Strasbourg, 1255-1258? ép. *Irmengarde de Lüpfen,* † 1294.

V. HENRI, 1288.

:S II, 70.

N IV,

VII. SYMON III, chanoine de Strasbourg, 1343, 1375.

VII. JEAN, chanoine de Strasbourg, 1349, † avant 1362.

VII. FRÉDÉRIC, 1346, 1366, ép. *Walpurge de Lützelstein* († 1406).

VII. ÉLISABETH, ép. *Henri III de Lichtenberg,* 1337.

VII. CUNÉGONDE, abbesse d'Andlau, † avant 1349.

VI. GEBHARD, 1294, 1303.

VI. ERWIN, 1294.

VII. JEAN, † 1359.

VII. WALRAM, abbé de Marmoutier, 1340, † 1378.

VIII. VOLMAR, 1381, † vers 1390, *ultimus.*

VIII. ADÉLAIDE, 1381, ép., 1392, *Érard de Wangen.*

VIII. CUNÉGONDE, ép., 1379, *Rodolphe d'Ochsenstein* († 1400); † 1403.

VIII. (CATHERINE?) *N.*, 1381.



STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.



